

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de Mme Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France, de M. Charles-Emmanuel Bon, secrétaire général, et de Mme Marie Message, directrice générale adjointe en charge de la production, des moyens et des organisations. 2
- Présences en réunion..... 55

Mercredi
17 décembre 2025
Séance de 15 heures 30

Compte rendu n° 10

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à quinze heures quarante.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue mais, avant que notre commission ne reprenne ses travaux, je dois prononcer, de la manière la plus solennelle qui soit, une mise en garde que je déplore de devoir faire et qui n'a rien à voir avec les propos de notre présidente [Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale] ce matin.

J'ai lu dans certains articles de presse, sur certains réseaux sociaux et certains blogs des propos qui remettent en cause la manière dont je conduis les auditions de cette commission d'enquête. Chacun a le droit absolu de commenter, d'avoir un avis ; je m'en remets au jugement de mes collègues et des Français avec la plus grande humilité. En revanche, je ne peux accepter un travestissement de la réalité s'agissant de faits qui me concernent. Je ne peux accepter que, pour chercher à me discréditer ou à discréditer les travaux de notre commission, on profère des contrevérités grossières, on fasse circuler de fausses informations sur les réseaux sociaux, on relaie des mensonges qui remettent en cause mon intégrité et ma probité.

Si de tels faits se reproduisent, mon avocat a d'ores et déjà reçu instruction d'engager toute action juridique et judiciaire pour faire cesser et sanctionner ces agissements qui, au-delà de ma personne, portent atteinte aux travaux de notre commission et, plus largement, de l'Assemblée nationale.

Malgré la pression de ces groupuscules – anonymes, donc très courageux... – qui sont loin de m'impressionner, je continuerai à mener les travaux de cette commission d'enquête avec la plus grande indépendance, impartialité et objectivité. Je continuerai à veiller au respect des principes clairs et essentiels que j'ai fixés au début de nos travaux. Nous sommes ici pour accomplir un travail sérieux, rigoureux et important. Le rapporteur peut poser toutes les questions qu'il souhaite et chaque groupe a et aura la parole, sans aucune forme de censure de ma part. Mais c'est mon rôle de président de garantir à chaque instant le respect des personnes que nous auditionnons, la hauteur de vue et la dignité de nos travaux, de nos échanges et de nos débats.

Si le fait de garantir ces principes, ces exigences, signifie pour certains esprits chagrins et malveillants que j'ai un parti pris, que je suis inféodé ou censeur, qu'il en soit ainsi. Mais je poursuivrai sans faillir ma mission, celle de permettre à cette commission d'enquête d'exercer sa mission de contrôle dans un cadre digne et respectueux du débat démocratique.

Ce préalable étant fait, je vous propose d'en venir à l'audition de ce jour.

Madame la présidente-directrice générale Sibyle Veil, je vous souhaite la bienvenue. Vous avez commencé votre carrière administrative au Conseil d'État avant de rejoindre en juin 2007 la présidence de la République, où vous devenez conseillère de Nicolas Sarkozy jusqu'en novembre 2010. Vous entrez alors à l'AP-HP puis, en 2015, à Radio France en tant que directrice déléguée chargée des opérations et des finances. Vous êtes nommée présidente-directrice générale de cette entreprise au mois d'avril 2018 et reconduite à ce poste en décembre 2022.

Votre audition est attendue dans la mesure où Radio France est l'une des deux principales entreprises du secteur public audiovisuel. Cette société anonyme détenue à 100 % par l'État regroupe France Inter, France Culture, France Musique et Fip, auxquelles sont venus

s'ajouter le réseau de stations régionales France Bleu, puis France Info et Le Mouv'. En région, Radio France est présente partout, notamment dans nos territoires ruraux, à travers le réseau France Bleu Ici. Elle réunit donc sept antennes auxquelles s'ajoutent quatre formations musicales, compte environ 4 500 salariés, que je tiens à saluer, et a réalisé un chiffre d'affaires de 723,1 millions d'euros en 2023.

En termes d'audience, Radio France reste le premier groupe radio en France avec 13,8 millions d'auditeurs quotidiens. Le sondage paru dans *La Tribune Dimanche* témoigne d'un attachement profond des Français à votre entreprise. Pour eux, Radio France n'est pas une abstraction, une succession de logos ou de chaînes ; elle est, pour beaucoup de nos concitoyens, une présence quotidienne, une voix familière et un lien. Comme chacun d'entre nous, ils ont une histoire, un souvenir qui les attache aux antennes de Radio France.

J'ajoute que la Cour des comptes a indiqué dans son rapport du mois d'octobre sur l'entreprise que la situation financière de cette dernière était saine.

Cependant, nous ne devons ni le nier ni le cacher, votre audition intervient dans un contexte marqué par des incidents qui ont questionné, voire heurté les Français. Ces manquements au respect des exigences, des principes déontologiques d'impartialité vous ont conduite à prendre des décisions importantes. Ainsi, en avril 2024, Jean-François Achilli a été suspendu puis licencié – vous aurez peut-être l'occasion d'y revenir. En juin 2024, vous avez décidé de licencier pour faute grave l'humoriste Guillaume Meurice. Et, début septembre, la directrice de France Inter a suspendu Thomas Legrand – que nous auditionnerons demain – à titre conservatoire.

Sur tous ces sujets, nous souhaitons vous entendre. Mais, puisque nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête et comme nous l'impose l'ordonnance de 1958 sur le fonctionnement des assemblées parlementaires, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Sibyle Veil, M. Charles-Emmanuel Bon et Mme Marie Message prêtent successivement serment.)

Pour ma part, je précise que je suis, en tant que représentant de l'Assemblée nationale, et non de mon groupe, membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024, après avoir été membre de celui de votre entreprise de 2022 à 2024. J'ai également été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public. Mme la présidente, vous avez la parole.

Mme Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France. Merci Monsieur le président.

Cette audition intervient dans un contexte qui n'est pas neutre pour l'audiovisuel public. Les critiques constructives, les idées de réforme ont toujours existé ; nous sommes à leur écoute. Mais, pour la première fois de notre histoire, nous faisons face à une remise en cause très différente, certains considérant que notre pays pourrait se passer totalement de médias de service public.

Vous avez rappelé mon parcours professionnel. Je ne suis pas née à la radio publique : j'ai eu d'autres expériences professionnelles. Cela me donne un certain recul au moment de vous dire que c'est avec une grande fierté que je représente Radio France devant vous et que je viens apporter un éclairage différent à ces débats. J'espère que l'on reparlera de nos institutions comme d'éléments de fierté et d'utilité publique – c'était le cas il n'y a pas si longtemps.

Je constate une distorsion entre la réalité de ce que nous produisons tous les jours et l'image qui est actuellement renvoyée de l'audiovisuel public.

Ainsi, on entend parfois que Radio France serait élitiste ou parisienne. Mais 81 % de nos auditeurs habitent en région ; nous produisons, chaque mois, pas moins de 700 heures de reportages de terrain qui parlent du quotidien des Français et un tiers de nos salariés vivent en région, de sorte que chaque Français habite à quelques kilomètres d'un salarié de Radio France.

On entend parfois que Radio France ne parlerait pas à tout le monde. Mais trois Français sur quatre consultent tous les mois nos contenus. Si c'est un club, alors il est très ouvert !

Autre image déformée : Radio France serait un vieux média. Or elle est devenue l'un des plus modernes du paysage : elle enregistre des milliards d'écoutes numériques et représente un podcast sur deux écoutés en France. À titre de comparaison, la BBC, souvent citée en exemple, n'héberge qu'un podcast sur trois écoutés au Royaume-Uni.

Deux autres idées sont parfois reprises comme des slogans qu'il me tient à cœur d'évoquer devant vous. Premièrement, nous coûterions trop cher. Puisqu'il s'agit d'argent public, la question est légitime pour nos concitoyens. Pour objectiver les choses, nous avons donc fait le calcul : Radio France coûte à chaque Français 80 centimes par mois.

Pour ce prix, nous proposons des milliers d'heures d'information ; il ne s'agit pas de reprises, de copier-coller de dépêches, mais d'informations que nos journalistes vont chercher en temps réel. C'est ainsi que nous pouvons nous intéresser à ce dont personne d'autre ne parle. Par exemple, en 2023, nous avons révélé que les étoiles de David taguées à Paris relevaient en fait d'une opération coordonnée par des réseaux liés à la Russie. En 2024, nous avons révélé le caractère défectueux des airbags Takata – beaucoup de vies étaient alors en jeu. En 2025, nous avons traité du danger des eaux Nestlé, de l'ampleur de la prostitution des mineurs placés et révélé la manière dont la Big Tech investit nos écoles avec ses écrans. Les exemples de sujets d'intérêt général sont nombreux.

Pour 80 centimes par Français et par mois, nous produisons également, chaque semaine, plus de 500 heures de savoir et de connaissance. Histoire, littérature, sciences : ces programmes sont accessibles à tous grâce à la véritable encyclopédie populaire, sans équivalent en France, qu'est la plateforme de Radio France, qui regroupe 3,5 millions de podcasts. Nous rendons même accessibles de grandes conférences du Collège de France, du musée d'Orsay, du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) ou de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) pour que ceux qui ne peuvent pas y assister puissent néanmoins en bénéficier.

Pour 80 centimes, nous proposons les programmes de quarante-quatre radios locales. En tant qu'élus, vous savez combien les médias locaux contribuent à l'animation des territoires, au recul du sentiment d'invisibilisation et, plus largement, à la cohésion sociale. Ce maillage

du territoire demande des moyens et des équipes, mais nous parvenons à le maintenir dans le respect de cette équation budgétaire.

Pour 80 centimes, nous abritons également quatre formations musicales à la renommée internationale, qui font désormais vivre notre patrimoine musical partout en France grâce au Grand Tour de l'Orchestre national de France, qui se rend dans des villes moyennes comme La Rochelle, Perpignan ou Vannes.

Car il est une idée qui fait la grandeur de la France : un pays s'élève grâce à ce qu'il met à la portée de tous. C'est ce à quoi nous nous efforçons de consacrer chaque centime d'argent public.

Un autre slogan anime les débats : les Français n'auraient plus confiance dans l'audiovisuel public. Or 81 % d'entre eux disent que Radio France est utile à la société et apporte des informations fiables. Dans une époque où la défiance est forte, ces chiffres sont importants : ils montrent qu'à l'ère des réseaux sociaux et de leurs bulles, il est toujours possible que des médias fédérateurs rassemblent, quels que soient les opinions, les lieux d'habitation et les générations. Sur nos radios de service public, on entend des manières différentes de penser, de vivre, de rigoler, de s'amuser. Parfois, cela vous correspond ; parfois, cela correspond à d'autres. C'est cela, notre modèle, et je m'interroge sur la viabilité d'une société qui n'aurait plus de tels espaces de dialogue.

Je ne suis pas en train de vous dire que tout ce qui se passe sur nos antennes est irréprochable ; vous l'avez rappelé Monsieur le président. Les médias ne sont pas une science exacte ; nous faisons un métier humain et quasiment tout est diffusé en direct. Sur près d'un demi-million d'heures d'antenne par an, il peut y avoir des erreurs, des maladresses, des ratés. Vous savez, comme moi, que la tentation est grande d'extraire une séquence pour la faire tourner sur les réseaux. Mais une séquence de quelques secondes ou de quelques minutes ne sera jamais représentative de la pluralité de notre offre : nos antennes reçoivent, chaque mois, 5 600 invités, qui expriment autant d'avis différents. Des dizaines de thèmes différents sont évoqués tous les jours ; nous n'en privilégions, ni n'en excluons aucun.

Ce pluralisme, nous souhaitons que chacun puisse le constater en toute transparence. Dans les semaines qui ont suivi la délibération de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) et la décision du Conseil d'État de 2024, nous nous sommes donc mis en ordre de marche pour objectiver le respect des nouvelles exigences en matière de pluralisme. Nous avons ainsi développé un outil d'intelligence artificielle dont nous publierons dès demain les résultats sur le site internet de Radio France. Ce baromètre du pluralisme a été conçu comme un outil de pilotage et d'amélioration interne. Cette exigence d'amélioration, ancrée dans la culture de Radio France, suppose également que nous écoutions nos auditeurs. Vous aurez l'occasion d'entendre la médiatrice de nos antennes, qui est l'une des pierres angulaires de notre système d'autorégulation.

Je mets un point d'honneur à ce que nous soyons attentifs à l'impact que nous avons sur nos concitoyens. C'est une ligne de conduite simple : lorsqu'on commet une erreur, on la reconnaît, on la corrige et quand il le faut, on présente ses excuses. Cela fait partie de nos règles déontologiques.

Nous avons un corpus de règles très robustes, qui a été encore renforcé ces dernières années. Il a trait au devoir de réserve, à la responsabilité sur les réseaux sociaux, à la prévention des conflits d'intérêts ou à la nécessité de faire preuve d'une vigilance accrue en période

électorale. Nous appliquons ces règles. Vous l'avez rappelé, Monsieur le président, j'ai prononcé des sanctions individuelles dont certaines ont effectivement eu un certain écho médiatique. Je préfère qu'une sanction individuelle soit incomprise plutôt que le soupçon pèse sur le collectif, car la confiance du public est et restera toujours notre priorité.

La culture d'exigence s'est également traduite par plusieurs réformes. Depuis ma prise de fonctions, en 2015, l'entreprise est un modèle de transformation. Tout d'abord, nous avons réalisé quelque 120 millions d'euros d'économies en dix ans, soit 20 % de notre budget. Nous coûtons donc aux Français 120 millions de moins qu'il y a dix ans. Peu de services publics affichent une telle rigueur dans la durée. Nous avons réussi notre transition numérique, si bien que nous sommes désormais, dans ce domaine, un champion reconnu à l'étranger. Nous avons modernisé le cadre social tout en réduisant la conflictualité sociale. Nous avons enfin porté nos audiences à des niveaux historiques sans réduire la qualité de nos propositions. L'ensemble de ces progrès ont été salués tant par la Cour des comptes que par l'Inspection générale des finances, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Face aux défis majeurs de notre temps, nous voulons que Radio France soit une solution sur laquelle notre pays puisse s'appuyer. Une solution dans la lutte contre la désinformation et les déstabilisations extérieures. Une solution pour le maintien d'une souveraineté numérique et culturelle face à l'omniprésence des plateformes chinoises et américaines. Une solution au problème croissant de la santé mentale de nos jeunes, soumis à la frénésie des écrans, grâce à l'offre que nous développons pour les enfants et dont les performances méritent d'être saluées. Une solution, enfin, au sentiment du déclin français : notre service public met chaque jour en lumière ce que notre pays produit de grand, ce qui rend les Français fiers – nos prix Nobel, nos grandes figures historiques et littéraires, nos compositeurs, nos scientifiques, nos entrepreneurs et nos chercheurs.

Tels sont les défis de l'époque, dont on devrait pouvoir parler également lorsqu'on évoque l'audiovisuel public. En tout cas, vous pouvez compter sur notre service public, qui a toujours été loyal au pays et s'est toujours mobilisé dans les moments difficiles.

Enfin, je veux dire devant vous ma gratitude à toutes les équipes de Radio France, qui accomplissent chaque jour un travail exceptionnel et ne refusent jamais de se questionner, de continuer à innover et à s'améliorer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci Madame la présidente. En septembre dernier, une vidéo tournée clandestinement – dont je conteste la méthode – qui montre les journalistes Patrick Cohen et Thomas Legrand avec des responsables du Parti socialiste ; elle a suscité un certain émoi et a pu jeter un soupçon sur le collectif. Cette vidéo suscite des interrogations sur la manière dont les exigences d'impartialité et de pluralisme sont garanties à chaque instant dans une société polarisée médiatiquement et fracturée politiquement. Pourquoi avoir décidé de suspendre Thomas Legrand à titre conservatoire ? Puisque notre commission l'entendra demain, il est important que vous nous indiquiez les liens contractuels que Radio France maintient avec lui.

Une partie des Français considère par ailleurs que certaines antennes ou certains programmes de Radio France ne respectent pas à chaque instant l'impartialité et le pluralisme. Cette perception résulte-t-elle d'une instrumentalisation ? Reflète-t-elle des manquements réels aux exigences d'impartialité et de pluralisme ? Est-elle liée à certains contenus, notamment humoristiques ?

Enfin, des évolutions de la gouvernance de l'audiovisuel public sont envisagées : on a parlé de la création d'une holding, d'une fusion. Quelle est votre position sur ce point ?

Mme Sybille Veil. S'agissant de la vidéo dans laquelle apparaissent Thomas Legrand et Patrick Cohen, il me paraît important de revenir sur les faits car il ne faut pas faire dire à cette vidéo ce qu'elle ne dit pas.

Tout d'abord, Radio France a assumé ses responsabilités sans délai. Lorsque cette vidéo a été publiée, dans la soirée du 5 septembre, nous avons immédiatement pris la mesure de l'émotion, des fantasmes qu'elle pourrait susciter, ce qui nous a conduit à adopter, dans les heures qui ont suivi, une mesure de précaution : la suspension de l'émission qui devait être diffusée le dimanche matin et dans laquelle Thomas Legrand débattait de manière contradictoire avec un invité durant douze minutes. Les jours suivants, la polémique s'est emballée et nous avons décidé, de concert avec Thomas Legrand d'ailleurs, que les conditions n'étaient pas réunies pour que cette émission soit maintenue. Elle a donc été tout simplement supprimée de la grille. Cela signifie que, depuis le 31 août, Thomas Legrand n'a aucun contrat avec Radio France.

J'en viens au contenu de la vidéo ; c'est important compte tenu de tout ce qui a été dit sur elle.

Thomas Legrand a démissionné de la rédaction de France Inter en 2022. J'ai donc été très étonnée de lire, hier encore, des articles, notamment d'Europe 1, indiquant qu'il était journaliste politique à France Inter : encore une fois, il n'appartient plus à sa rédaction depuis 2022. Il pourra d'ailleurs vous expliquer demain les raisons de sa démission ; il a fait ce choix pour travailler en qualité d'éditorialiste au journal *Libération*, qui n'est pas soumis aux mêmes règles qu'un média de service public tel que Radio France. Thomas Legrand était donc à ce rendez-vous en tant que journaliste de *Libération*. D'ailleurs, les discussions filmées font référence à des éditoriaux qu'il a écrits dans ce journal et qui concernent le Parti socialiste et la ministre de la culture. Il n'a pas pris position sur ces sujets sur les antennes de Radio France puisqu'au cours des dernières années, il n'avait pas de rendez-vous politique sur ces antennes. Il n'y est intervenu que ponctuellement, au même titre que beaucoup d'autres éditorialistes – du *Point* ou du *Figaro*, par exemple – qui participent à des débats contradictoires ou à des rendez-vous d'information en tant que journalistes de leur rédaction. Par ailleurs, ces dernières années, Thomas Legrand avait une émission d'histoire des idées politiques qui ne traitait pas de l'actualité et qui a pris fin en juin dernier.

On ne peut donc pas dire que Thomas Legrand emportait France Inter, sa ligne éditoriale, lors de ce rendez-vous. Ce n'est pas exact. Pourtant, cette confusion a été beaucoup entretenue, laissant croire qu'il pouvait avoir une influence sur la ligne éditoriale de France Inter. Je réponds doublement non. D'abord, je l'ai dit, Thomas Legrand n'est plus journaliste à France Inter. Ensuite, nos rendez-vous d'information reposent sur des processus collectifs très solides : une seule personne ne peut pas déterminer la ligne éditoriale de nos radios. Les invités sont choisis lors de réunions de programmation et les thèmes abordés font l'objet de décisions de la conférence de rédaction.

Le soupçon de complot politique, avouez-le, ne tient pas. On ne peut pas faire dire à cette vidéo des choses inexactes. Je déplore qu'elle ait été instrumentalisée et qu'on lui ait donné des proportions absolument démesurées en tentant de lui faire dire des choses qui ne résistent pas à l'épreuve des faits.

Non seulement les conditions dans lesquelles elle a été enregistrée sont illégales mais cette vidéo a été tronquée et n'a pas davantage été soumise à la contradiction. On s'est ainsi fondé, pour critiquer l'audiovisuel public, sur un contenu qui ne disait absolument pas ce qu'on voulait lui faire dire. Je regrette vivement la violence et la virulence des attaques qui se sont abattues sur l'audiovisuel public au point de conduire à la création de votre commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demanderai de bien vouloir répondre très brièvement à mes deux autres questions car le rapporteur et nos collègues en ont beaucoup à vous poser...

Mme Sybille Veil. Compte tenu de l'importance de cette affaire, il me paraissait nécessaire d'expliquer l'ensemble des faits.

En ce qui concerne l'impartialité, ce principe ne figurant pas dans nos textes, l'Arcom a confié à M. Bruno Lasserre la mission d'en expliquer sa portée. Néanmoins, il existe déjà très concrètement dans notre quotidien. Nous disposons en effet d'un corpus de règles déontologiques très développé – je vous l'ai apporté –, que nous n'avons cessé de renforcer au cours des dernières années. Il comprend le règlement intérieur, une charte portant spécifiquement sur les principes du journalisme et un ensemble de règles déontologiques qui sont régulièrement communiquées à nos salariés et appliquées, comme en témoignent les sanctions que j'ai prononcées sur le fondement de ces règles et qui sont au nombre de huit pour les deux dernières années.

Nos processus éditoriaux nous permettent d'être très vigilants quant à la manière dont nos antennes traitent les différents sujets. Par ailleurs, une direction chargée de l'éthique veille à l'application des règles déontologiques et formule des recommandations et les membres des équipes de direction ainsi que les personnes intervenant sur nos antennes remplissent des déclarations de liens d'intérêt. L'ensemble de ces règles sont scrupuleusement suivies.

Pour ce qui est du pluralisme, qui est également une dimension importante, il faut d'abord écouter nos émissions et non s'en tenir aux séquences qui en sont extraites et diffusées sur les réseaux sociaux. C'est la raison pour laquelle, à la suite de la décision du Conseil d'État et de la délibération de l'Arcom, nous avons engagé un travail d'objectivation de ce qui se passe sur nos antennes. Le baromètre du pluralisme, fruit de ce travail, sera publié dès demain matin – nous allons vous le distribuer dans un instant ; il permet de donner une vision de la diversité des invités et des thèmes traités durant un mois entier. Cette prestation très complète vous montre qu'au mois de novembre, plus de 1 660 invités sont intervenus sur nos trois chaînes nationales : France Inter, France Info et France Culture. Si l'on y ajoute les locales d'Ici, le nombre des invités atteint presque 6 000.

Il suffit d'examiner une journée type de l'une de nos antennes pour constater la diversité des invités et des thèmes abordés. Cette diversité, qui n'a pas d'équivalent dans le paysage médiatique – nous accordons de l'importance à l'actualité nationale, internationale et locale –, contribue à donner à nos auditeurs une image de la diversité du pays et de l'actualité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je propose que nous évoquions les questions relatives à la holding et à la gouvernance en fin d'audition, s'il nous reste un peu de temps.

Nous en venons aux premières questions du rapporteur, pour une durée de quarante-cinq minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mes collègues et moi-même avons beaucoup de questions à vous poser, qui seront, je pense, relativement courtes. Je vous demanderai donc d'y répondre de la manière la plus efficace et concise possible.

Ce matin, Europe 1 a révélé les échanges intervenus lors d'un rendez-vous qui a visiblement eu lieu cette semaine entre Thomas Legrand et Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter. On y apprend qu'un scénario aurait été envisagé pour tenter de neutraliser notre commission d'enquête avec l'appui d'un député socialiste, M. Emmanuel Grégoire. Les journalistes d'Europe 1 citent Laurence Bloch : « *Toi, tu le connais bien, Emmanuel Grégoire, tu peux lui demander de te soutenir pendant la commission.* » Elle ajoute : « *Il peut aussi dire que tu n'as pas eu d'influence dans la campagne pour la mairie de Paris.* » Dans la foulée de la révélation de ces faits très graves, qui peuvent s'apparenter, d'une certaine façon, à de la subornation de témoin, des rumeurs ont fait état de votre décision de vous séparer définitivement de Thomas Legrand. Est-ce à la suite de cette deuxième affaire que vous avez officiellement décidé de mettre fin à toute forme de collaboration avec cet ancien éditorialiste de Radio France ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je ne peux vous laisser mettre en cause un membre de notre commission d'enquête, Emmanuel Grégoire, qui n'est pas présent et ne peut donc pas vous répondre...

Par ailleurs, en tant que député et président de cette commission d'enquête, je conteste fermement la méthode consistant à révéler des rendez-vous privés et à mettre sur la place publique le contenu d'échanges privés. Il n'empêche que votre question appelle une réponse de Mme Veil ; vous avez la parole Madame la présidente.

Mme Sibyle Veil. Je ne sais pas ce que Laurence Bloch et Thomas Legrand se sont dit, car je n'étais pas à la terrasse du café. Je conseillerais d'ailleurs volontiers à M. Legrand d'arrêter d'aller au café, car, visiblement, les propos qu'il y tient sont enregistrés.

Comment faire croire à nos concitoyens que Mme Bloch, qui est retraitée de Radio France depuis 2024, et M. Legrand, qui n'a plus de contrat avec Radio France depuis le 31 août dernier, auraient négocié ensemble la démission de M. Legrand dans un café cette semaine ? Je ne vois pas comment cela serait possible. Je ne vais pas commenter outre mesure ce qui est dit. En tout cas, s'agissant de la situation juridique de Thomas Legrand, tout ce qui est sous-entendu est absolument faux.

Comme je vous l'ai expliqué lors de mon intervention précédente, M. Legrand a démissionné de la rédaction de France Inter en 2022. Depuis lors, il a eu différents types de contrats de grille : l'un d'eux, pour son émission « En quête de politique » sur les « ismes » dans l'histoire des idées politiques, a pris fin en juin dernier ; un autre a porté sur une intervention ponctuelle dans le débat d'une matinale, à la fin de l'été, sur France Inter. Depuis le 31 août, M. Legrand n'a plus de relation contractuelle avec Radio France : il n'est donc pas du tout question de négocier une démission.

Je n'ai pas l'habitude de commenter les discussions entre des salariés de Radio France dans des cafés – d'ailleurs, la plupart du temps, je n'en ai pas connaissance. Je m'étonne cependant qu'en France, en 2025, d'anciens collègues ne puissent plus discuter dans un café sans voir leurs échanges étalés dans la presse. Cela me fait penser à la RDA, où tout le monde était sur écoute, comme l'a montré le très beau film *La Vie des autres*. J'espère que ce n'est pas la société que nous sommes en train de préparer !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez que, depuis 2022, Thomas Legrand n'est plus officiellement en contrat avec Radio France. Je pense que, pour beaucoup de Français qui nous écoutent, la différence est ténue. En effet, vous l'avez rappelé, M. Thomas Legrand présentait, jusqu'en juin 2025, l'émission hebdomadaire « En quête de politique », qui visait à expliquer et à analyser l'histoire et la doctrine des courants politiques. Vous avez aussi expliqué qu'il est intervenu ponctuellement, d'ailleurs après la fameuse affaire Cohen-Legrand, dans la matinale. J'ai moi-même retrouvé une intervention de sa part dans l'émission « Le téléphone sonne » le 3 novembre 2025, c'était il y a un peu plus d'un mois. Vous ne pouvez donc pas dire devant la Représentation nationale que M. Legrand n'a plus aucun lien avec Radio France : on continue à l'entendre sur les antennes de Radio France, il continue à officier sur France Inter, avec ou sans contrat.

Par ailleurs, j'ai l'impression que vous ne répondez pas vraiment à mes questions. Vous condamnez la méthode employée par les journalistes d'Europe 1 et de *L'Incorrect*, qui ont entendu des propos tenus par Thomas Legrand lors d'un rendez-vous, alors que l'intéressé lui-même, qui était en contrat avec Radio France entre 2008 et 2022, a considéré que la diffusion d'un enregistrement – lors de l'affaire Laurent Wauquiez, lequel avait été enregistré pendant un cours confidentiel à l'EM Lyon – était justifiée pour révéler certaines formes de propos condamnables. Ma question ne portait pas sur ce que vous pensez de la méthode mais sur le fond de l'affaire. Je ne suis pas là pour juger de la méthode de journalistes – je n'en suis pas un moi-même. Condamnez-vous ce qui s'apparente à une deuxième affaire de collusion entre Thomas Legrand et des dirigeants du Parti socialiste ? Comptez-vous réinviter – Monsieur le président, évitez de me couper pendant une question, surtout qu'elle est importante – comptez-vous réinviter M. Legrand sur les antennes de Radio France, avec ou sans contrat ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, Monsieur le rapporteur, je n'ai pas voulu vous couper, j'ai appuyé malencontreusement sur le bouton du micro. Je le dis parce que sinon, on va raconter sur les réseaux sociaux que je vous coupe et que je vous censure...

Monsieur le rapporteur, je ne veux pas vous mettre en difficulté. Cela dit, vous avez suggéré que des journalistes d'Europe 1 et de *L'Incorrect* avaient entendu les échanges entre Thomas Legrand et Laurence Bloch et, d'une certaine manière, y avaient participé – autrement dit, qu'ils étaient présents hier dans ce café, voire... Attention, c'est assez grave, mais je ne pense pas que c'est ce que vous avez voulu dire. Je vous permets donc de rectifier ici votre phrase malencontreuse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, vous m'avez accordé quarante-cinq minutes. Je vous demande très simplement de me laisser poser mes questions et de ne pas m'interrompre, ni commenter chacune d'entre elles. Sinon, nous risquons de ne pas obtenir les réponses aux questions que les Français se posent légitimement.

J'ai évoqué l'affaire de cet été concernant Patrick Cohen et Thomas Legrand, qui a été révélée par des journalistes de *L'Incorrect*, ainsi qu'une nouvelle affaire révélée ce matin par des journalistes d'Europe 1. Je n'ai pas plus d'informations que vous. Je n'ai pas dit que des journalistes de *L'Incorrect* étaient présents au café cette semaine ; au contraire, j'ai expliqué que c'est Europe 1 qui a sorti le sujet. Et ma question ne porte pas sur la méthode. Pardon de devoir la reformuler – si je suis interrompu à chaque fois, on risque d'y passer beaucoup de temps.

Madame Veil, à la lumière de ces deux affaires, qui ont ému des millions de Français et qui comptent parmi les éléments ayant contribué à la création de notre commission d'enquête,

continuerez-vous d'inviter sur les antennes de Radio France Thomas Legrand, qui est en rupture fondamentale avec le devoir de neutralité auquel sont soumis les dépositaires d'une mission de service public et les journalistes en général ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je n'ai pas voulu vous ralentir ni vous censurer, mais vous permettre de corriger une phrase malencontreuse qui pourrait être instrumentalisée contre vous. Je l'ai fait pour vous. Je ne voudrais pas que vos propos puissent laisser penser – vous vous réécoutez : vous l'avez suggéré – que les journalistes d'Europe 1 et de *L'Incorrect* étaient présents.

Mme Sibyle Veil. Je vais vous répondre dans la limite de ce que je sais. Il m'est difficile de déterminer la portée de la discussion entre Mme Bloch et M. Legrand, n'y ayant pas assisté – et pour cause : je trouve normal que d'anciens collègues aient des conversations privées.

S'agissant de l'exigence professionnelle, il y a eu beaucoup de confusion au sujet de l'importance à accorder à cette vidéo. Intervenir sur nos antennes dans le cadre d'un contrat avec Radio France – ce qui était le cas de M. Legrand, vous l'avez rappelé, pour l'émission « En quête de politique » et pour une intervention dans un débat de la matinale dominicale à la fin de l'été –, ce n'est pas la même chose que de répondre à l'invitation que nous adressons à des journalistes de nombreux médias pour qu'ils viennent sur nos antennes donner leur point de vue ou apporter l'expertise que leur confère leur activité dans un autre titre de presse. Ainsi, Mathieu Bock-Côté et Gilles Gressani ont débattu hier dans la matinale de France Inter : ils ne sont pas pour autant devenus des journalistes de la station – je pense que M. Bock-Côté serait étonné de l'être ! De la même manière, quand Alexandre Devecchio et Guillaume Roquette interviennent sur nos antennes, ils restent des journalistes du *Figaro*. Depuis la fin de l'été, M. Thomas Legrand est revenu une fois sur France Inter : c'était début novembre, dans « Le téléphone sonne », en qualité d'éditorialiste de *Libération*. C'est à ce titre-là qu'il peut être invité ponctuellement, pour apporter son éclairage sur l'actualité. Mais il n'est pas journaliste de France Inter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais il disposait, vous en convenez, vous l'avez dit, d'une émission quotidienne jusqu'à l'été 2025. Je veux bien que l'on s'arrête sur des sujets basement techniques, sur des relations contractuelles, mais M. Legrand était une voix de la radio publique, de votre entreprise, jusqu'au moment où cette affaire a éclaté. Vous l'avez d'ailleurs plutôt admis.

Mme Sibyle Veil. Son émission n'était pas quotidienne, mais hebdomadaire – elle était diffusée le samedi. Il s'agissait d'une émission dite froide, qui ne couvrait pas l'actualité ; donc M. Legrand n'avait pas à s'exprimer sur l'actualité. Nous avons examiné absolument tout ce qui a été dit : il a été impeccable. Il n'a jamais pris position concernant les sujets qui ont suscité un émoi dans la fameuse vidéo – la campagne pour les élections municipales, par exemple. C'est très différent d'animer une émission d'histoire des idées politiques et d'être un journaliste qui commente l'actualité au nom de la rédaction de France Inter. Ce n'est pas du tout la même position. Sur nos antennes, chaque émission a sa spécificité : certaines traitent de l'actualité ou sont des tranches d'information, tandis que d'autres sortent de ce contexte et portent, par exemple, sur l'histoire des idées. Là, il s'agissait de l'histoire des idées politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, l'émission était hebdomadaire, comme je l'ai d'ailleurs précisé dans une précédente intervention. Pardonnez-moi pour cette méprise.

J'entends votre justification : vous distinguez les propos tenus à l'antenne de ceux qui ne le sont pas. Vous avez d'ailleurs parlé de « fantasmes » et des proportions « absolument démesurées » que cette affaire aurait prises – ce sont vos mots. Mais j'aimerais comparer votre décision à celle que vous aviez très rapidement prise de suspendre M. Jean-François Achilli pour des propos qu'il n'a pas tenus à l'antenne et des faits qui n'ont jamais été avérés – on a appris qu'il aurait rencontré, dans un cadre privé, Jordan Bardella. Vous avez déclaré : « *Nous l'avons suspendu à titre conservatoire afin qu'il clarifie rapidement la situation et nous explique ce qui s'est réellement passé. À ce stade, nous manquons encore d'éléments. Chacun doit avoir conscience que nous sommes dépositaires de la confiance de nos auditeurs et qu'il ne peut y avoir de soupçons de connivence quelconque. Cela s'applique quelle que soit la personnalité politique.* »

Pourtant, le 5 septembre dernier, vous n'avez pas suspendu Patrick Cohen, qui était au café à côté de Thomas Legrand et n'a rien dit quand ce dernier a déclaré à des cadres du Parti socialiste « *avec Patrick, on va faire ce qu'il faut pour s'occuper de Rachida Dati* » – l'air de dire « *on mettra les médias de l'audiovisuel public à disposition pour éliminer Rachida Dati* » ou, en tout cas, lutter contre sa candidature. Je le dis d'autant plus facilement que je n'appartiens pas au même parti que Mme Dati, que je n'ai aucune connivence avec elle. En tant que Français, on peut être choqué par cette attitude de deux journalistes payés par nos impôts, qui est en contradiction totale avec le principe de neutralité – c'est d'ailleurs visiblement ce qu'a dit Laurence Bloch.

Vous justifiez donc votre décision concernant Thomas Legrand et Patrick Cohen par le fait que ces propos n'ont pas été tenus à l'antenne. Or vous avez reproché à Jean-François Achilli des rencontres, des propos ou des suspicions qui ne sont jamais apparus à l'antenne. Pourquoi donc avoir suspendu l'un et pas les deux autres ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, il faut entendre les réponses : M. Legrand a été suspendu à titre conservatoire. Je prolonge donc votre question à Mme Veil : pourquoi ne pas avoir prononcé de sanction à l'encontre de Patrick Cohen ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai bien parlé des « deux autres » !

Mme Sibyle Veil. Il faut comprendre la situation de M. Achilli au regard de nos règles de déontologie, qui visent à garantir l'impartialité de nos antennes. L'une des premières règles est l'absence de conflit d'intérêts. Toute activité extérieure, en particulier lorsqu'elle est rémunérée, doit être déclarée à la hiérarchie. Cette règle, qui s'applique à tous, figure dans le document de synthèse des obligations qui est régulièrement communiqué à nos salariés et qui vous a été transmis. Cette obligation d'information préalable doit permettre de déterminer si certaines activités menées par un journaliste sont compatibles ou non avec une intervention à l'antenne. Certaines activités sont absolument incompatibles et même formellement interdites, quoi qu'il arrive ; c'est en particulier le cas du *media training*, qui consiste à se faire rémunérer pour préparer quelqu'un à être interviewé. L'application de ces règles m'a donc conduite à prononcer, ces dernières années, un certain nombre de sanctions, notamment à l'encontre de M. Achilli.

Pour revenir à l'affaire que nous évoquions précédemment, nous avons tout de suite suspendu M. Legrand, par précaution, pour comprendre ce qui se passait, tout comme nous l'avions fait pour M. Achilli. Ayant été informés par un article du *Monde* que ce dernier aurait collaboré pendant plusieurs mois avec Jordan Bardella pour l'écriture d'un livre, nous n'avons pas voulu prendre de décision trop rapide et avons cherché à éclaircir la situation – c'est

exactement la même démarche que pour Thomas Legrand. Quand certaines questions se posent et que des soupçons peuvent entacher le travail de l'ensemble de nos journalistes et de nos rédactions, nous prenons, par précaution, une mesure conservatoire en suspendant le journaliste incriminé. C'est donc la première mesure que nous avons prise au sujet de M. Jean-François Achilli ; par la suite est venue l'application des règles de déontologie que je vous ai citées. Les sanctions sont souvent jugées trop sévères par certains, trop souples pour d'autres. Au sujet de Jean-François Achilli, on me reproche en réalité de ne pas avoir fait d'exception à l'application de nos règles de déontologie ; or nous appliquons ces dernières de la même manière pour tous, qu'il s'agisse de M. Achilli ou d'autres salariés de Radio France qui ont été licenciés ou mis à pied en raison du non-respect de leurs obligations.

En ce qui concerne M. Patrick Cohen – vous avez raison, Monsieur le rapporteur, de me poser la question –, il y a un principe de droit civil selon lequel le silence ne vaut pas acceptation ; or, dans la vidéo, M. Patrick Cohen ne dit rien. Il ne souscrit pas aux propos de Thomas Legrand : il est silencieux. Il n'y a donc pas de raison de tirer de cette vidéo autre chose que ce silence. Nous avons néanmoins examiné, une à une, l'ensemble des chroniques de Patrick Cohen depuis janvier 2025. Elles sont impeccables. Nous avons constaté que le traitement des thématiques et des courants politiques y était équilibré. Nous n'avons trouvé aucune chronique susceptible de montrer que M. Cohen essaierait, dans le cadre de la campagne des élections municipales, de nuire à Mme Dati de quelque manière que ce soit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que M. Achilli a été suspendu directement, comme M. Legrand, mais je voudrais faire état d'une différence de traitement : alors que M. Legrand a pu s'exprimer sur vos antennes quelques jours après sa suspension à titre conservatoire, M. Achilli n'a pas bénéficié d'une telle tribune pour s'expliquer, et on ne l'a plus jamais entendu. Il y a donc bien deux poids, deux mesures.

Vous avez parlé des « *fantasmes* » que cette vidéo a pu susciter. J'ai l'impression de réentendre la défense de MM. Legrand et Cohen, qui ont commencé par expliquer avant même la découverte et sans attendre le constat d'huissier que cette vidéo était truquée, tronquée, fabriquée par IA (intelligence artificielle), sous une certaine influence, avec des soupçons de complotisme. Or le constat d'huissier a signifié et affirmé qu'il n'y avait eu ni trucage, ni montage – seulement dix points de troncage, mais qui n'altèrent en rien la véracité des propos tenus. Ma question est donc très simple : condamnez-vous ce que vous avez pu entendre dans cet enregistrement ? Est-ce que, selon vous, l'attitude de Thomas Legrand est en rupture fondamentale avec les exigences d'honnêteté, d'impartialité, de pluralisme et de neutralité ? J'ai du mal à vous entendre et j'ai l'impression que vous vous réfugiez derrière l'argument du fantasme, alors que le constat d'huissier a montré qu'il n'y en avait aucun : la véracité des propos a été certifiée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, il faut entendre les réponses de Mme la présidente Veil, qui vous a indiqué qu'elle avait prononcé des sanctions et vous a expliqué pourquoi. Allons au bout de la question, mais pour avancer dans le débat, il faut tenir compte des réponses déjà apportées.

Mme Sibyle Veil. Je vais essayer de répondre précisément et rapidement.

S'agissant de la situation de Jean-François Achilli, ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on se sépare d'un journaliste qui a travaillé aussi longtemps sur nos antennes. D'ailleurs, la décision n'a pas été prise tout de suite : nous avons attendu plusieurs semaines et avons beaucoup échangé à ce propos, précisément parce que ce n'était pas une décision facile.

Honnêtement, M. Achilli est un très bon journaliste et ce n'était pas une décision que j'étais heureuse de prendre, loin de là.

Sur la différence entre les deux, si Thomas Legrand a pu s'expliquer, c'est parce que nous avons reçu un grand nombre de courriers demandant que ce qui s'était passé soit clarifié. C'est ce que nous avons fait dans « Le rendez-vous de la médiatrice », où Thomas Legrand faisait face au directeur de la rédaction de France Inter, Philippe Corbé, que vous auditionnerez demain et qui pourra vous expliquer comment cette émission a permis la tenue d'un débat contradictoire. Thomas Legrand a d'ailleurs expliqué à cette occasion qu'il était au rendez-vous en question non comme salarié de Radio France, ce qu'il n'est plus, mais comme journaliste de *Libération*.

Mme Caroline Parmentier (RN). À l'époque, il était pourtant salarié de Radio France !

Mme Sibyle Veil. Non, car son dernier contrat a pris fin le 31 août 2025.

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais la vidéo a été révélée en juillet 2025.

Mme Sibyle Veil. Il n'était plus sous contrat depuis fin juin – pour l'émission sur les « ismes ». J'ai d'ailleurs chronométré le premier débat contradictoire organisé dans le cadre de cette émission : M. Legrand a parlé, en tout et pour tout, quatre minutes. Si j'ai parlé de « *fantasmes* », monsieur le rapporteur, c'est à cause de cette disproportion : comment peut-on dire qu'en intervenant quatre minutes par semaine sur une antenne, M. Legrand aurait influencé la ligne politique de la station et mené un complot politique ?

Vous m'avez demandé ce que j'ai pensé des propos tenus dans cette vidéo. C'est très simple : les propos qui ont été tenus au sujet de la ministre de la culture m'apparaissent problématiques. Ils m'apparaissent comme une maladresse. Mais ils doivent être traités dans un autre cadre car ils n'ont pas été tenus au nom de Radio France ou de France Inter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. « Une maladresse »... C'est justement ce que Mme Laurence Bloch a conseillé à M. Thomas Legrand de reconnaître demain, lors de son audition devant notre commission d'enquête – c'est ce que les journalistes d'Europe 1 ont rapporté. Le terme me paraît quand même très faible. De mon point de vue et de celui de n'importe quel citoyen – un point de vue que partage d'ailleurs Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, qui a été longtemps cadre de Radio France et s'est sentie choquée, en tant que citoyenne, par les propos de Thomas Legrand, qui sont en quelque sorte inexcusables –, le mot « *maladresse* » est un pudique euphémisme.

Je vous poserai encore deux questions avant de clore le dossier Patrick Cohen et Thomas Legrand et de passer à un autre sujet.

Est-ce vous qui avez été à l'initiative du rendez-vous entre Laurence Bloch, l'ancienne directrice de France Inter, et Thomas Legrand afin de coacher ce dernier avant son audition et de lui suggérer de faire intervenir un député socialiste pour venir à son secours et, d'une certaine façon, neutraliser nos travaux ? Êtes-vous, de près ou de loin, à l'origine de ce rendez-vous ? Question simple, réponse simple.

Sur un autre sujet, vous le savez, un attentat terroriste antisémite a frappé dimanche la plage de Bondi, à Sydney, qui a ému nombre de Français. Les terroristes avaient minutieusement choisi leur cible, puisqu'ils ont visé une foule de confession juive venue

célébrer Hanouka, la fête des Lumières. Quarante personnes ont été blessées, et au moins quinze autres ont été tuées, parce que juives. Alors que la nature terroriste et antisémite de cette attaque a été largement prouvée et documentée, sur le site de France Info, à deux reprises, à 10 heures 16 et à 11 heures 18, un communiqué est sorti, devant des millions de Français, parlant d'une simple « *fusillade* ». Les faits étaient suffisamment clairs pour qu'on se rende compte que ce n'était pas une simple fusillade. Comment justifiez-vous une telle frilosité de vos journalistes et de votre rédaction au moment de qualifier les faits d'attentat antisémite ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, faut-il revenir au sujet concernant Thomas Legrand ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question appelle une réponse par oui ou par non.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Peut-on avancer ou faut-il rester sur ce sujet ?

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous pouvons avancer.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'appelle l'ensemble des députés, quel que soit leur bord politique, à défendre le principe selon lequel les rendez-vous que nous avons avec les uns et les autres doivent rester dans le cadre de l'intimité. Je le dis avec gravité : c'est un combat que nous devons mener collectivement.

Au titre de votre fonction, Monsieur le rapporteur, je pense que vous rencontrez beaucoup de gens dans un cadre tout à fait privé. Je ne vous en fais pas grief car c'est normal, et c'est votre travail. Je ne porte aucun jugement ni aucune attaque contre les journalistes qui ont révélé le rendez-vous privé dont nous parlons – ils font ce qu'ils veulent, c'est leur travail –, mais si nous, députés de la Nation, ne défendons pas le fait qu'un certain nombre de rendez-vous doivent rester privés, alors nous faisons courir un danger à la démocratie.

Mme Sibyle Veil. Pour répondre à la première question, non, je n'étais pas au courant de ce rendez-vous. J'estime d'ailleurs que je n'ai pas à connaître de tous les rendez-vous des salariés de Radio France, actuels ou anciens, entre eux. Il m'arrive moi-même d'en rencontrer dans des lieux extérieurs au bureau. Cela ne doit en rien influencer sur la manière dont on juge ce qui est dit sur nos antennes ; or ma responsabilité, c'est ce qui est dit sur nos antennes.

J'en viens au terrible attentat antisémite qui s'est produit le week-end dernier, et qu'on ne peut que déplorer et condamner. Quand on suit l'actualité en temps réel, il est extrêmement compliqué de trouver tout de suite les bons termes, les bons qualificatifs. On met du temps à chercher, et la règle d'or, dans nos rédactions, est d'attendre plutôt que de se tromper. Nous veillons toujours à prendre le temps de tout vérifier, de contextualiser, de trouver les bons termes. Je ne doute pas que dans les jours et même les heures qui ont suivi l'attentat, nos rédactions ont utilisé les qualificatifs qu'il fallait pour parler de ces terribles événements.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas comme si je reprochais à la rédaction de France Info d'avoir diffusé une seule publication inopportune. Il y en a eu deux, à une heure d'intervalle. À ce moment, les faits étaient connus : on savait qu'un rassemblement pour Hanouka, sur une plage, avait été visé. Beaucoup d'autres rédactions avaient fait état d'un attentat antisémite soupçonné ou avéré. Pourquoi avoir eu ces pudeurs ?

Le 14 octobre dernier, à 8 heures 30, un journaliste palestinien, Rami Abou Jamous, fondateur de GazaPress, a affirmé sur France Culture que le Hamas n'était pas un groupe terroriste mais « *un mouvement de libération* ». Il a développé ensuite une sorte de théorie complotiste à propos de l'attentat du 11 septembre 2001 : « *C'est un peu comme ce qui s'est passé le 11 Septembre. On a découvert vingt ans après c'est quoi l'histoire du 11 Septembre. C'est pareil pour le 7 Octobre.* » Condamnez-vous ces propos ?

J'évoque ici des faits très récents, et je pourrais en citer bien d'autres. Ainsi, la personne chargée de la revue de presse sur France Inter est un grand soutien de Rima Hassan, dont elle a retweeté un tweet quelques jours après le massacre du 7 Octobre.

Comment justifiez-vous qu'après avoir prononcé de tels propos, cette personnalité, qui a visiblement des sympathies terroristes, ait été de retour sur votre antenne le lendemain, à 18 heures 30, sur France Inter ? Quels garde-fous mettez-vous en place pour éviter de telles dérives ?

Mme Sibyle Veil. Dimanche dernier, très rapidement, nos rédactions ont utilisé le bon qualificatif, notamment celle de France Info. C'est normal : dans l'actualité en continu, on actualise au fur et à mesure des heures la manière dont l'actualité est décrite et qualifiée.

Yonathan Arfi a été invité dans la journée sur France Info pour commenter l'événement et, lundi matin, Nora Hamadi, que vous avez citée, a commencé sa revue de presse en déplorant ce terrible attentat. Elle a également souligné à quel point ces événements étaient dramatiques.

Vous avez cité un journaliste invité sur France Culture et sur France Inter le lendemain. Si je ne me trompe pas, ce journaliste est aussi invité dans d'autres médias audiovisuels (il est intervenu également dans *Le Figaro* et a reçu pas mal de prix en tant que journaliste). Ce n'est pas parce que des invités représentent un point de vue à un moment donné sur l'antenne que cela engage nos rédactions.

Par ailleurs, généralement, nous nous efforçons d'équilibrer les points de vue ; nous le faisons en permanence. Quand un invité exprime un point de vue, nous essayons de l'équilibrer, soit dans les jours qui suivent, soit dans la journée, avec d'autres points de vue. C'est comme ça que nos rédactions fonctionnent.

C'est le principe qui est retenu dans les réunions de programmation des invités et dans les conférences de rédaction : passer nos journées à équilibrer les points de vue et faire entendre à nos auditeurs des points de vue différents, qui leur permettent de voir l'étendue des opinions qui peuvent exister. Sur un conflit aussi sensible que le conflit israélo-palestinien, auquel nous avons consacré des milliers d'heures depuis les attentats du 7 octobre 2023, nous avons été extrêmement vigilants quant à l'équilibre de toutes les positions représentées sur les antennes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je m'étonne vraiment de votre justification. Vous l'avez dit : ce journaliste, vous le réinvitez le lendemain. Il avait expliqué sur France Culture, à propos du 7 octobre : « *C'est un peu comme ce qui s'est passé le 11 septembre. On a découvert vingt ans après c'est quoi l'histoire du 11 septembre... C'est pareil pour le 7 octobre.* » Ce sont, vous en conviendrez, des relents et suspicions complotistes, affirmés sur votre antenne.

Vous m'expliquez que, s'il a été réinvité le lendemain sur France Inter, c'est pour équilibrer les points de vue, parce que c'est important d'entendre tous les points de vue. Y

compris les points de vue complotistes, qui défient la science ou les faits ? Des gens qui pensent que la Terre est plate, faut-il les inviter au nom de l'équilibre des points de vue ? N'avez-vous pas un travail de régulation à faire sur le rapport à la vérité ?

Mme Sibyle Veil. Sur tous ces sujets, nous avons un principe très clair : nous essayons de représenter tous les points de vue, tant qu'ils ne sont contraires ni au droit – comme l'est l'incitation à la haine, par exemple – ni à la science – comme dire que la Terre est plate : cela, on ne l'entendra pas sur nos antennes. Des théories complotistes ne seront pas sur nos antennes. Si cette personne a été invitée sur nos antennes, c'est que le caractère complotiste de ce qu'elle dit ou écrit n'est pas, à ce jour, attesté. Sinon, je doute fort que nos antennes auraient choisi de l'inviter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Parlons maintenant du pluralisme.

Le 28 novembre dernier, *Le Figaro* a publié une étude de l'Institut Thomas More menée selon une méthodologie faisant appel à l'intelligence artificielle. Ils ont analysé toutes les matinales de vos radios – France Inter, France Info et France Culture – pendant un mois, du 1^{er} au 31 octobre 2025. Ils ont classé les 1 200 chroniques relevées sur une échelle droite-gauche. Ce ne sont pas eux qui l'ont fait, mais l'intelligence artificielle.

En voici les résultats, dont vous conviendrez qu'ils sont plutôt accablants : sur France Inter, 60 % des chroniques sont classées à gauche, contre 16 % à droite. Sur France Culture, on approche du monopole : 6 % des chroniques penchent à droite, contre 66 % classées à gauche, soit un rapport de un à dix.

Madame la présidente, pouvez-vous affirmer à nouveau que l'audiovisuel public a aussi pour mission de représenter tous les Français ? A-t-il au contraire pour mission de représenter uniquement les Français de gauche ?

Mme Sibyle Veil. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur pour cette question, qui me permet de dire combien nous avons été surpris de la méthodologie suivie par l'Institut Thomas More. On sait que c'est un think tank engagé, ce qui est légitime, mais suppose aussi d'être extrêmement prudent sur la méthodologie et ce qu'on en dit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ceux qui ne le sauraient pas, je précise qu'il s'agit d'un organisme tout à fait autorisé mais assumant un positionnement libéral et conservateur, d'un think tank engagé. Ce n'est pas une disqualification de ma part mais il faut le préciser. M. le rapporteur a rappelé la méthode utilisée.

Mme Sibyle Veil. Premier constat : la météo, sur France Inter, est classée à gauche ! C'est vous dire si la méthodologie utilisée nous a tout de suite intrigués. Vérification faite, l'étude repose sur une cartographie idéologique des thèmes abordés par les intervenants. Vous parlez du temps, sujet relevant du climat : vous seriez de gauche. Il y a quelque chose de très réducteur dans ce genre de classification.

Ensuite, l'étude ne distingue pas les registres de discours. Par exemple, des billets d'humour critiques vis-à-vis d'un représentant de la gauche sont classés comme favorables à la gauche, ce qui nous a beaucoup étonnés. D'ailleurs, je regrette beaucoup que l'étude n'ait pas été faite au moment où France Inter a consacré une journée au narcotrafic : nous aurions sans doute été classés tout à fait différemment, compte tenu de la manière dont ce thème aurait pu être classé par les outils d'intelligence artificielle de cet institut.

Quand on veut apprécier le pluralisme, il faut le faire avec des outils robustes, et il vaut mieux s'en remettre à un organisme indépendant tel que l'Arcom. Il faut aussi se conformer à une règle très importante, rappelée par le Conseil d'État dans les deux décisions successives qu'il a prises sur le pluralisme des opinions : apprécier les choses sur le temps long.

Il ne faut pas fichier les gens, ni les opinions émises, parce que c'est très difficile ; il faut faire preuve de nuance et adopter une certification un peu plus poussée qu'un simple outil d'intelligence artificielle. Dans le baromètre que nous publions, nous ne publions que ce que nous sommes certains de pouvoir qualifier. Il ne nous semble pas possible de fichier et de qualifier les intervenants en fonction d'opinions politiques, surtout s'il s'agit d'experts et de personnes intervenant à l'antenne sans être des responsables politiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je saisis l'occasion qui m'est offerte de rappeler que nous sommes, dans notre assemblée, tout à fait attentifs à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Tous, nous défendons un cadre législatif un peu renforcé sur ces questions. Il est important que vous ayez rappelé les limites de l'intelligence artificielle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, je m'attendais à votre réponse consistant à contester la méthodologie. Quand la température ne convient pas, on essaie de casser le thermomètre !

Je citerai donc une autre étude qui, sans doute, ne souffrira cette fois-ci d'aucune contestation, d'autant que vous ne l'avez pas dénigrée. C'est un sondage Ifop pour *Marianne*, daté du 14 juin 2024, indiquant que 38 % des auditeurs de France Inter ont voté pour Raphaël Glucksmann, soit trois fois plus que la moyenne des Français, 17 % pour La France insoumise et 13 % pour les écologistes. Ainsi, 70 % des auditeurs de France Inter ont voté à gauche aux européennes de 2024, contre près de 30 % parmi les Français.

Comment expliquez-vous ce sondage de l'Ifop, dont la méthodologie n'est ni fondée sur l'intelligence artificielle ni contestable ? Comment expliquez-vous la forte coloration politique de vos auditeurs ? Pensez-vous sincèrement qu'il y a un lien de cause à effet entre la ligne éditoriale de France Inter et son audience ?

Mme Sibyle Veil. Monsieur le rapporteur, je vous remercie de cette question. Avant d'y répondre, je précise que, très tôt dimanche matin, l'attentat s'étant déroulé à Sydney a été qualifié de « *terroriste* » par France Info. Je pourrai en apporter...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il l'a été à midi !

Mme Sibyle Veil. Je crois que c'était vers 10 heures mais je pourrai en apporter la preuve par écrit à l'issue de l'audition. En tout cas, cela montre que notre réactivité n'a pas mis en défaut ce jour-là.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous n'allons pas y revenir à nouveau. Avançons. Celles et ceux qui nous écoutent peuvent aller sur le site de France Info et voir ce qui y est écrit.

Mme Sibyle Veil. La question que vous me posez, Monsieur le rapporteur, est très importante. Nous entendons dire en permanence, notamment depuis la rentrée, et c'est une question très polarisée, que France Inter serait une antenne qui aurait un biais politique. C'est pourquoi j'ai pris avec moi deux revues de presse disant l'une que France Inter est une radio

marquée trop à gauche, l'autre que France Inter est en train d'aller trop à droite. Chacune comporte neuf articles.

L'un d'entre eux est une chronique de Michel Guerrin publiée dans *Le Monde* en juillet 2025, dans laquelle il écrit que, pour la droite, « *les radios et télévisions publiques [sont] imprégnées d'un gauchisme indécrottable* », puis, à propos de France Inter, que « *le camp de la gauche [...] dénonce désormais une radio qui serait devenue néolibérale, macroniste, bobo-parisienne, etc.* ». Il explique que, si France Inter est la « *cible de cette bataille culturelle* », c'est « *la rançon du succès* ».

Sur ces sujets, il me semble qu'il y a une lecture extrêmement polarisée de ce qu'est ou n'est pas France Inter. Chacun la regarde avec ses propres lunettes. Ce qui me paraît important, c'est de parvenir à apporter de la nuance dans ce débat.

Si une antenne comme France Inter a gagné 1,5 million d'auditeurs au cours des dix dernières années et est devenue la première radio de France, c'est qu'elle a su donner à chacun des raisons de l'écouter. L'élargissement de son audience montre qu'elle a donné cette envie à des auditeurs qui ne pensent pas tous la même chose. Quand on a 7 millions d'auditeurs quotidiens, ces 7 millions de personnes peuvent évidemment avoir des avis différents.

C'est ça aussi, la force d'une radio comme France Inter. Le succès d'audience que cette radio a eu ces dernières années l'a placée sous les projecteurs ; chaque erreur est de fait utilisée comme pièce à conviction contre elle.

Il faut regarder aussi la réalité de l'antenne, notamment de ses tranches d'information, au sein desquelles l'impartialité est incontestable. Elle a réussi à gagner de plus en plus d'auditeurs dont 80 % ne sont pas parisiens et dont plus de 1 million ont moins de 30 ans. Il y a dans son audience une diversité géographique, générationnelle et socioprofessionnelle. C'est une antenne qui parle à tout le monde.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Aux sondages que je vous donne, dont un réalisé par l'Ifop pour la journal *Marianne*, donc à l'abri de tout soupçon de trucage méthodologique ou d'instrumentalisation par la droite, vous répondez par des articles et des opinions d'éditorialistes qui vous disent un coup que vous êtes trop à droite, un coup que vous êtes trop à gauche. Vous n'avez pas vraiment répondu sur ces sondages.

Vous parlez d'élargissement de l'audience. En un an, France Inter a perdu 458 000 auditeurs ; je peine à y voir un élargissement. D'ailleurs, l'ancienne directrice de France Inter est très acerbe dans l'article sorti sur le site d'Europe 1 il y a quelques heures. Elle explique que le virage qu'opère France Inter est en train de lui faire perdre nombre d'auditeurs à cause d'un parisiocentrisme et d'une forme d'entre-soi bourgeois.

Je voudrais vous citer un exemple. J'ai écouté « Le téléphone sonne », émission très intéressante dont je suis un auditeur régulier...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'êtes pourtant pas de gauche, Monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Figurez-vous, Monsieur le président, que la radio que j'écoute le plus, c'est FIP. Je suis très attaché à cette radio. Figurez-vous, Madame la présidente, que j'écoute FIP en préparant toutes les auditions, chez moi et dans mon bureau. Je tiens à cette station, dont je suis un auditeur régulier.

Mme Sibyle Veil. Ça me fait très plaisir !

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai écouté le 26 novembre dernier l'émission « Le téléphone sonne » sur le thème de l'audiovisuel public, à laquelle M. Ballard était d'ailleurs invité. J'ai écouté tous les témoignages des auditeurs fidèles de Radio France. Je vous en cite un, assez éclairant ; je ne travestis rien.

La personne s'appelle Aurélie. Elle dit : « Je voulais rappeler mon attachement au service public. J'ai 47 ans. J'écoute Radio France, France Inter et France Culture depuis mon enfance, en famille [...]. Je vous écoute de 9 heures à 19 heures [...]. Ce que je déplore et ce qui m'attriste un peu, c'est que j'ai toujours une impression de partialité dans les commentaires des animateurs. Moi, je suis de centre droit et je viens de province [...]. J'ai l'impression toujours d'un entre-soi chez vous, d'une pensée de bien-pensance de gauche qui exclut, qui m'exclut. Ça manque de neutralité et de tenue. Il n'y a pas une émission où il n'y ait pas ce sentiment diffus, ça peut être une émission scientifique ou sur la cuisine, il y a toujours un scud qui part, par exemple sur Michel Sardou ».

Si l'on se fonde sur les mots de Thomas Legrand affirmant que « *le marais centre-droit centre-gauche, on ne les entend pas beaucoup, mais ils écoutent France Inter. Et ils écoutent en masse* », ou sur les propos de votre ancienne directrice de France Inter, ou encore sur le sondage Ifop que vous n'avez pas commenté, ne convenez-vous pas qu'il y a une forme de domination politique, socialiste ou macroniste, compte tenu des éditorialistes qui sont à l'antenne, des auditeurs qui les écoutent et de ceux qui partent ? N'avez-vous pas l'impression qu'il y a une patine politique assez affirmée sur vos ondes, qui est peut-être la cause de la désertion de près de 500 000 auditeurs de France Inter en un an ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour nos collègues qui ne connaissent pas Philippe Ballard, j'indique qu'il est membre du groupe Rassemblement national – ce qui ne fait pas de lui un mauvais député.

Mme Sibyle Veil. Votre question, Monsieur le rapporteur, sous-entend que parce que les auditeurs, selon ce que le sondage Ifop semble indiquer, auraient eu un certain vote aux élections, ça aurait des conséquences sur l'antenne. Elle porte sur l'éventuelle coloration de l'antenne. Ma réponse à cette question, je vous l'ai déjà donnée : France Inter n'est ni de droite ni de gauche !

D'ailleurs, ses succès d'audience les plus grands sont des émissions qu'on ne peut absolument pas qualifier. « Le masque et la plume », dont nous fêterons bientôt les 70 ans, est-ce une émission de droite ou de gauche ? C'est une émission culturelle.

Une antenne comme France Inter doit son succès aux tranches d'information dont l'impartialité, le professionnalisme et la fiabilité en font un média de confiance pour beaucoup de nos concitoyens, comme nos baromètres d'opinion en attestent régulièrement. Ensuite, il y a énormément d'émissions culturelles. À cette occasion, des personnes sont invitées à l'antenne et la culture est extrêmement présente. Doit-elle être qualifiée politiquement ? Je ne le pense pas.

Certes, les audiences de France Inter sont un peu moins élevées en cette rentrée qu'à la rentrée précédente, mais elles étaient alors à un sommet. La saison dernière, les Français s'étaient passionnés pour l'actualité politique – c'était les suites de la dissolution – et pour

l'élection présidentielle américaine. Les tranches d'information faisaient des pics d'audience très élevés.

Cet automne, toutes les radios subissent un certain décrochage, les tranches d'information suscitant un moindre engouement du public. Notre antenne n'en demeure pas moins extrêmement puissante. Elle continue d'attirer un public très nombreux à l'écoute de sa programmation quotidienne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la présidente, je vous remercie de vos réponses. Vous venez de nous dire – je ne travestis pas vos propos – que l'on ne peut absolument pas qualifier politiquement l'antenne de France Inter. C'est la réponse que vous m'avez apportée.

Je voudrais vous citer une interview dans *Le Figaro*, le 28 mars 2024, de la directrice de France Inter, Mme Adèle Van Reeth, d'ailleurs très contestée par Laurence Bloch dans les propos qui sont sortis aujourd'hui. Elle dit : « *Les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons.* » Vous conviendrez, Madame la présidente, que le progressisme est une identification politique, au même titre, par exemple, que le conservatisme. Comment pouvez-vous affirmer devant la représentation nationale qu'on ne peut absolument pas qualifier politiquement France Inter quand votre propre directrice assume et est fière de dire que France Inter est une radio résolument progressiste ? Soit vous la désavouez, soit vous affirmez que le progressisme n'est pas une identification politique – mais permettez-moi de vous dire que pas grand monde ne vous croira dans cette salle.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous auditionnerons demain Mmes Adèle Van Reeth et Laurence Bloch. Mme Van Reeth pourra s'exprimer, ce qui est plus satisfaisant que la faire parler sur la base d'articles de presse. Je ne conteste pas ce qui est écrit dans certains médias, mais l'audition de Mme Van Reeth sera l'occasion pour elle, sans que l'on déforme ni que l'on tronque ses propos, de nous dire ce qu'elle pense de l'audiovisuel public, du pluralisme et de l'impartialité. Nous l'avons beaucoup fait parler aujourd'hui ; demain, nous l'écouterons.

Mme Sibyle Veil. Adèle Van Reeth, que vous auditionnerez demain, sera plus à même que moi de vous expliciter son propos. Dans la même interview, elle indique que sa stratégie est de faire en sorte que France Inter reste une radio qui s'adresse à tout le monde, ce qui montre bien que la conception qu'elle se fait de son antenne est conforme à celle que l'on se fait d'un service public : un média universaliste qui s'adresse à tous, sans essayer de circonscrire ni son antenne, ni le public qui l'écoute à un courant de pensée politique.

Vous connaissez peut-être son parcours. Philosophe de formation, elle animait auparavant une émission de philosophie sur France Culture. Quant au concept de « *progressisme* », il ne date pas des dernières années, mais de la philosophie des Lumières, et a été la matrice des valeurs républicaines.

Si on lit attentivement ce que la loi et notre cahier des missions et des charges nous fixent comme obligations, on constate que nous devons éduquer, informer et divertir. Certains pourraient dire qu'éduquer les gens est une valeur progressiste.

Notre cahier des missions et des charges dit que nous devons agir en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations. Il nous demande d'accorder une attention particulière aux questions relatives à l'environnement et au développement durable, et de diffuser des émissions documentaires sur des problèmes politiques, économiques et

sociaux. Ainsi, notre cahier des missions et des charges nous demande de traiter certains sujets tels que l'environnement, les discriminations et la situation des femmes, que peut-être certains pourront qualifier politiquement ; moi, je ne le fais pas.

Ce que je retiens, c'est que ces principes et ces valeurs ont fait suffisamment consensus pour faire l'objet de textes de loi adoptés par le Parlement ou de principes figurant dans le texte réglementaire qu'est notre cahier des missions et des charges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez, en réponse à mon observation selon laquelle votre directrice de France Inter dit dans une interview que « *les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons* », qu'elle y dit aussi que France Inter a vocation à s'adresser à tout le monde. J'ai l'impression qu'elle s'adresse à tout le monde dans la limite du progressisme. Vous justifiez cela par son parcours : elle a été philosophe. François-Xavier Bellamy, lui aussi philosophe, se définit comme un conservateur. D'après les cours que j'ai suivis, le conservatisme et le progressisme sont des nuances d'identification politique.

Honnêtement, n'avez-vous pas l'impression que c'est une rupture avec des principes et des objectifs à valeur constitutionnelle rappelés dans la loi Léotard et dans plusieurs décisions du Conseil constitutionnel, tels que l'indépendance, l'honnêteté, le pluralisme – en fait, la neutralité ? N'avez-vous pas l'impression que votre directrice de France Inter contrevient de façon parfaitement assumée au principe de neutralité ? Si demain France Inter est dirigée par quelqu'un qui dit « *j'assume que France Inter est une radio conservatrice* », ne prendrez-vous pas directement des sanctions ?

Mme Sibyle Veil. L'ouvrage *Cinquante Nuances de progressisme* montre qu'il y a toute une histoire de ce courant, que l'on ne peut pas rattacher à un courant politique particulier dans la durée. La preuve en est que le plus grand poète du progressisme et l'un de ses initiateurs est Victor Hugo, que de nombreux partis ou de nombreuses personnalités, sans intention partisane, apprécient, voire dont ils se réclament.

La polysémie du mot « *progressisme* » est sans doute à l'origine d'un malentendu entre nous, Monsieur le rapporteur. Mon interprétation des propos d'Adèle Van Reeth, que vous pourrez interroger à ce sujet, est qu'ils n'avaient rien de politique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Au préalable, je tiens à signaler que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six sur le service public, notamment à Radio France. J'ai travaillé avec Thomas Legrand et avec Patrick Cohen.

Tout d'abord, parlons gros sous. La Cour des comptes révèle, si tant est que ce soit une révélation, que 70 % du budget de Radio France est absorbé par les dépenses de personnel et que vous subissez un empilement d'accords sociaux rendant l'organisation du travail souvent illisible et peu productive, de l'aveu même des salariés. Les régimes de congé et de temps de travail y sont plus favorables qu'ailleurs dans le secteur public.

Les équipes y sont surdimensionnées. J'en donnerai un exemple précis : quand je suis invité à France Info ou à France Inter, par exemple à l'émission « Le téléphone sonne », où j'ai

commencé ma carrière comme pigiste il y a bien longtemps, je vois en régie deux ou trois fois plus de personnes que dans une radio privée. Pourquoi ?

Ensuite, « service public, argent public », disait Roch-Olivier Maistre il y a quelques jours. Depuis 2020, Radio France dépasse constamment son plafonnement publicitaire de 42 millions d'euros grâce aux parrainages, aux messages d'intérêt général et au numérique. Radio France revendique près de 18 millions de recettes publicitaires digitales en 2023, ce qui représente désormais plus de 50 % du marché de l'audio digital. La publicité digitale du service public n'empiète pas sur le marché des Gafam, contrairement à ce que l'on dit – des études en attestent –, mais sur le marché des radios privées. Quand allez-vous mettre fin à cette dérive ?

Enfin, vous avez dit que France Inter n'est pas une radio d'opinion. Je me souviens très bien avoir entendu en juin 2024, dans ma voiture, Mme Charline Vanhoenacker, qui avait une émission en public le dimanche soir à 18 heures, dire : « *Aujourd'hui, on va faire une émission anti-extrême droite.* » Ça a duré une heure, avec la bande de Mme Charline Vanhoenacker.

Quant à Thomas Legrand, j'écoutais, le samedi à 18 heures, son émission « En quête de politique » ; on ne peut pas dire qu'elle était neutre politiquement. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai que, en fonction de vos angles, des bandes sonores que vous choisissez, des invités que vous avez dans votre studio et du récit que le présentateur développe, une émission prend très vite une coloration politique. C'est ce que faisait très souvent Thomas Legrand.

Mme Céline Calvez (EPR). J'indique pour ma part que j'ai été membre du conseil d'administration de Radio France de 2017 à 2022.

Notre commission d'enquête s'intéresse à la neutralité, au fonctionnement et au financement de l'audiovisuel public. Je voudrais m'assurer que vous préparez au mieux l'avenir, dans deux domaines.

D'abord, quelles actions menez-vous pour la jeunesse ? Je pense notamment à l'enceinte Merlin, développée dans le cadre d'un partenariat : elle offre une alternative aux écrans qu'il est intéressant de mettre en valeur au moment où la société se pose beaucoup de questions sur la place qu'ils occupent. Comment évaluez-vous ce dispositif ? Disposez-vous d'indicateurs pour en mesurer l'impact réel ?

Ensuite, je voudrais vous entendre sur les conséquences des transformations technologiques pour l'avenir. Comment utilisez-vous l'IA dans la création, la production et la diffusion ? Avez-vous des projets d'innovation recourant à l'IA pour attirer de nouveaux publics, enrichir des formats éditoriaux et améliorer la qualité des productions ? Vous vous êtes dotés d'une charte d'engagements et d'usages en la matière. Pouvez-vous nous en dire davantage ? À quels mécanismes de contrôle, de supervision humaine et de transparence Radio France recourt-elle ? Ils pourraient inspirer les médias en général.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Notre attachement à l'audiovisuel public nous impose d'être exigeants. À vous écouter parler de France Inter, on a l'impression qu'il n'y a pas de problème, que tout va très bien, madame la marquise. Mais dans les faits, France Inter a perdu 500 000 auditeurs en un an : il faut se poser des questions. Si on y regarde de près, que s'est-il passé un an avant la publication de ce chiffre ? Le licenciement de Guillaume Meurice. On a l'impression que, depuis ce moment, tout part à vau-l'eau. On a des intervenants réguliers

tous plus ou moins dans la même veine – Benjamin Duhamel, Sophia Aram, etc. Vous dites que France Inter n'est ni de droite ni de gauche ; on sait très bien que c'est un slogan macroniste.

Qu'est-ce qui justifie une décision aussi virulente concernant Guillaume Meurice ? On a l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures. À côté de ça, on a une Sophia Aram, ça fait vingt ans qu'elle raconte des dingeries, elle a un humour raciste. Est-ce que c'est davantage cohérent avec la ligne éditoriale ? Je n'en suis pas sûre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, s'il vous plaît. Ici, ce n'est pas le lieu où on insulte les salariés du service public en les traitant de racistes, d'homophobes, ou de ce que vous voulez ! Mesurez votre propos, sinon je vous coupe le micro !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur le président, laissez-moi continuer, justifier mes propos...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce n'est pas le lieu. Soit vous revenez sur vos propos, soit je donne la parole au prochain orateur !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je vais vous apprendre une nuance, Monsieur le président : j'ai dit qu'elle faisait des chroniques qui étaient racistes. Il faut en tenir compte. Je n'ai pas dit qu'elle était raciste, j'ai dit que ses chroniques étaient racistes ! Par exemple, la chronique sur la flottille a été considérée comme raciste, d'ailleurs la société des journalistes s'est désolidarisée de cette chronique et de Sophia Aram...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, tout ce qui est excessif est insignifiant, vous le savez.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous êtes excessif par votre réaction !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On est dans une commission d'enquête, on essaie de poser des questions sérieuses.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est tout à fait sérieux !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez de traiter, de qualifier une journaliste du service public – une humoriste, une chroniqueuse – de raciste. Elle n'est pas là pour répondre...

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je réitère, elle a fait des chroniques qui étaient racistes...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je termine, Madame Soudais. Nous avons devant nous la présidente-directrice générale de Radio France qui a, jusqu'ici, répondu à toutes nos questions avec transparence et franchise. Vous n'avez pas Sophia Aram en face de vous, donc évitez de qualifier de raciste une salariée du service public qui n'est pas ici pour vous répondre. Je vous en prie, continuez.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Excusez-moi, mais je m'interroge sur le deux poids, deux mesures : d'un côté Guillaume Meurice, qui a été licencié de façon expéditive, d'un autre côté on a une Sophia Aram...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « On » n'« a » pas « une Sophia Aram » ! Madame Soudais, je vais couper le micro. Faites attention à la manière dont vous parlez !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). D'accord, mais vous ne me criez pas dessus, en fait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. « On a une Sophia Aram » : mais on est où ? Dans une cour d'école ? Dans une assemblée générale de La France insoumise ? On ne parle pas des gens en disant : « on a une Sophia Aram »...

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Et votre comportement sexiste, c'est normal, peut-être, Monsieur le président ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous vous rendez compte de ce que vous venez de dire ? « On a une Sophia Aram », c'est comme ça qu'on parle des citoyens français ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Et c'est normal de me hurler dessus ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'est-ce que ça signifie ? C'est une sous-citoyenne ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Mais prenez une tisane !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, c'est une sous-citoyenne, Mme Aram ? Méditez un peu sur la manière dont vous parlez des gens, au-delà du fait qu'elle est salariée de l'audiovisuel public.

Allez à la question. Quelle est votre question ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous allez m'apprendre à parler, Monsieur le président, peut-être ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, mais je vais vous apprendre à parler dans cette commission d'enquête, ça c'est sûr, oui...

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est méprisant, Monsieur le président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. ...parce que c'est moi qui suis garant de ce qui est dit ici et de la manière dont on qualifie les citoyens français. Allez au bout de votre question, mais « on » n'« a » pas « une Sophia Aram », d'accord ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous êtes méprisant !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Oui, bien sûr. C'est ce qui me caractérise.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Oui, oui, oui... l'extrême droite qui rigole à côté, là, ça va !

Mme Caroline Parmentier (RN). Pardon ? Ça recommence ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, allez au bout de votre question !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Ma question, Monsieur le président, c'est de dire que, à un moment donné...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Allez au bout de votre question, sinon on va passer au député suivant. Allez au bout de votre question !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est un peu compliqué, dans ces conditions !

Je disais que France Inter a perdu 500 000 auditeurs et qu'on se pose la question de savoir pourquoi. On voit que ça fait quand même un an qu'on a des décisions qui sont prises n'importe comment, qu'on a des salariés qui sont mis dehors *manu militari*, alors qu'on en a d'autres qui restent là, on ne sait pas pourquoi – parce que, je suis désolée, mais elle fait des chroniques qui n'ont pas de succès, donc, à un moment donné, on peut parler de médiocrité !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc, la question ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). C'est ça, la question : pourquoi deux poids, deux mesures...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelle est la question ? Sinon, je vais donner la parole à Mme Hadizadeh.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Excusez-moi, Monsieur le président, mais si vous n'êtes pas capable de comprendre ce que je raconte, ce n'est pas mon problème !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quelle est votre question, Madame Soudais ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Est-ce qu'on peut se remettre en question quand on a une station qui passe son temps à dégringoler et qu'on a pris des décisions délétères ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Donc, on a compris votre question : est-ce que le départ de Guillaume Meurice explique la baisse des audiences de France Inter ? J'ai à peu près résumé ?

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Tout ce qui est caricatural est insignifiant, Monsieur le président, donc votre question, là, est insignifiante, comme votre intervention !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). On le voit à l'intervention de la députée Ersilia Soudais et au long réquisitoire du rapporteur : Radio France, et France Inter en particulier, serait, d'un côté, trop à droite, macroniste, voire d'extrême droite, et d'un autre côté trop à gauche, voire d'extrême gauche. Où est la vérité ?

Avant de poser ma question, je voudrais revenir sur les propos du rapporteur, qui m'ont extrêmement choquée. Monsieur le rapporteur, vous avez passé un long moment à vouloir démontrer je ne sais quoi s'agissant de l'attentat terroriste antisémite de Bondi Beach. Le fait qu'à midi il n'y ait pas eu le qualificatif d'attentat terroriste voudrait dire quoi ? Qu'ils sont antisémites ? Qu'ils sont pour le terrorisme ? Vous savez qui a été condamné pour propos complotistes, pour propos incitant à la haine et encourageant la discrimination ? Je vous le donne en mille : CNews ! Vous êtes un intervenant régulier de CNews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai fait CNews une fois en un an et demi !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). D'ailleurs, j'ai sous les yeux...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Hadizadeh, s'il vous plaît, ne mettez pas en cause le rapporteur, qui n'est pas un intervenant régulier de CNews. Il nous indique qu'il y est allé une fois, ne le mettez pas en cause.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). ...Sud Radio, CNews, *Valeurs actuelles*...

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la première fois qu'on vous voit ici !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On avance dans les questions.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Et votre parti fait alliance avec des députés qui, pendant trente ans – trente ans ! –, ont écrit des propos homophobes et antisémites.

Mme Caroline Parmentier (RN). Vous allez vous y mettre aussi ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Oui, c'est de vous que je parle, Madame Parmentier !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, Madame Parmentier, seule Madame Hadizadeh a la parole. Je lui ai demandé de ne pas mettre en cause le rapporteur. Monsieur le rapporteur, j'ai rappelé que vous n'étiez pas un intervenant régulier de CNews. Maintenant on peut avancer.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Je soutiens la manière dont la présidente de l'Assemblée vous a rappelé à l'ordre, parce que je suis profondément choquée par la manière dont vous concevez votre rôle de rapporteur de cette commission d'enquête. Vous dites que ce sont les Français qui l'ont demandée ; non, c'est seulement votre groupe politique qui a utilisé son droit de tirage pour la créer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est la démocratie, Madame !

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). C'est la démocratie, mais ne laissez pas croire que tous les Français sont contre l'audiovisuel public – contre Radio France et contre France Inter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas la Présidente de l'Assemblée nationale qui préside cette commission d'enquête. Le rapporteur a posé ses questions, Madame Sibyle Veil lui a répondu ; il aura d'autres questions.

Madame Hadizadeh, quelle question souhaitez-vous poser ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Madame la présidente-directrice générale, j'ai moi aussi été un peu surprise de votre décision de ne pas soutenir un salarié dont les propos ne tombaient pas sous le coup de la loi. On peut être choqué par ces propos ; c'est le principe même de l'humour, qui peut être insolent. Vous avez beaucoup invoqué le droit pour justifier des mesures que vous aviez prises, ce que je respecte – je pense que j'aurais agi à peu près de la même manière si j'avais été à votre place. Là, la décision concernait un humoriste dont les propos ne tombaient pas sous le coup de la loi. Tous les syndicats ont protesté en disant que votre rôle consistait à défendre les salariés, non à les mettre à l'index. Comment justifiez-vous cela ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quel humoriste ?

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Guillaume Meurice – on sait tous de qui on parle.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Le rapport de la Cour des comptes publié en début d'année souligne de réelles réussites de la radio publique nationale. Il met en exergue l'augmentation du nombre d'auditeurs dans un contexte difficile pour l'audiovisuel en raison notamment de l'essor du numérique et des réseaux sociaux. Radio France a su prendre avec succès ce virage numérique ; elle devient même une référence à l'échelle internationale, puisqu'elle suscite l'intérêt de partenaires étrangers, qui viennent s'en inspirer.

Par ailleurs, le groupe dispose d'atouts reconnus dans les domaines des podcasts et des contenus destinés aux enfants, qui sont des formats essentiels au service public et peu investis par la concurrence privée en raison de leur faible rentabilité.

Toutefois, des interrogations demeurent. Sans entrer dans des polémiques politiciennes, M. Patrier-Leitus et moi, rapporteurs de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public, sommes attachés à ce dernier mais souhaitons que son organisation évolue.

Certains Français ne se sentent pas représentés par les antennes que vous incarnez. Cela pose un problème : dès lors qu'il s'agit d'un service public, tous doivent pouvoir s'y reconnaître. Il est donc indispensable d'entendre les critiques. Celles-ci reposent notamment sur l'idée que certaines antennes seraient politiquement orientées à gauche – le rapporteur a évoqué l'enquête de l'Institut Thomas More, dont les chiffres posent la question du risque de fragmentation de la société française, ces antennes étant perçues comme porteuses du discours d'un seul camp.

Les auditeurs réagissent en écrivant à votre comité d'éthique : sur des sujets sensibles, comme le climat et l'immigration, ils considèrent que votre ligne éditoriale est partielle. Gabriel Zucman, par exemple, a été très fréquemment invité par les stations de votre groupe – Inter, Culture, Info – ainsi que sur la télévision publique, souvent sans contradicteur. Cela contribue à alimenter la défiance de certains de nos concitoyens.

S'agissant de la gestion du groupe, le rapport de la Cour des comptes pointe « *un temps de travail limité au cœur du modèle économique* ». Étant donné la situation des finances publiques, ces largesses suscitent des interrogations, même si je comprends les contraintes spécifiques liées aux horaires décalés. Les magistrats relèvent notamment que le nombre de journées d'absence autorisées a augmenté de plus de 50 % entre 2017 et 2022.

De plus, les régimes de congé et de RTT permettent à certains journalistes de multiplier les collaborations extérieures, parfois sources de conflits d'intérêts avérés, qui, entre 2023 et 2024, ont conduit à des sanctions et à des licenciements.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Vous voulez que Radio France soit une solution contre les déstabilisations extérieures. Dans le contexte international que nous connaissons, elles sont nombreuses. Comment protégez-vous les rédactions et les journalistes – l'information, en fait – des ingérences russes, américaines et chinoises, notamment ? Vous utilisez l'intelligence artificielle. Comment vous protégez-vous des ingérences dans ce domaine ?

Les radios locales du service public sont quasiment les seuls médias à faire de l'information politique locale. La maille de l'information est de plus en plus large. Avez-vous encore les moyens de faire votre travail au niveau local ? De ce point de vue, les fusions avec

la télévision ne sont-elles pas défavorables à la radio ? Si celle-ci ne préserve pas sa spécificité, elle risque de perdre de la qualité et des auditeurs, au moins à l'échelle locale.

Par ailleurs, je m'interroge sur la première intervention du rapporteur, qui visait à susciter des doutes sur les discussions entre les journalistes et les élus. Dans une démocratie, elles sont normales. Ce n'est pas parce que vous parlez avec un journaliste que vous êtes d'accord avec lui, et inversement. Il faut observer non les interactions entre les journalistes et les élus mais ce qui est dit à l'antenne. Je crois, madame la présidente-directrice générale, que vos réponses sur ces questions étaient justes. Enfin, je dénonce l'étude de l'Institut Thomas More, totalement biaisée.

M. Erwan Balanant (Dem). Le rapporteur a mis en cause votre traitement de l'information. Quelles précautions prenez-vous entre l'arrivée de l'information et sa publication ? Vous recevez les hommes et les femmes politiques qui le souhaitent ; dans ce cadre, nous avons eu la chance de visiter vos locaux et de découvrir vos méthodes de travail. Il serait intéressant que vous receviez M. Alloncle, qu'il rencontre les équipes de rédaction et découvre le travail remarquable qu'elles accomplissent ; il verrait notamment l'attention particulière qu'elles attachent à toujours recouper l'information.

Vous avez une médiatrice, ce qui est très rare dans les médias français. Dans cinq émissions, elle revient sur le courrier des auditeurs qui expriment leur mécontentement – ou leur satisfaction, d'ailleurs – quant au traitement de l'information. Pensez-vous que les autres médias, notamment privés, pourraient faire de même ? Vous êtes transparents : la page internet de la médiatrice publie tous les messages reçus, notamment les milliers de questions posées. Plusieurs fois par semaine, la médiatrice y revient à l'antenne et répond aux auditeurs, dont beaucoup de questions recoupent celles que nous nous posons ici.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, vous pouvez contester les questions du rapporteur, la manière dont il interroge les personnes auditionnées et le ton qu'il emploie, mais ne le mettez pas en cause personnellement !

M. Erwan Balanant (Dem). Je ne l'ai pas fait.

Mme Béatrice Bellamy (HOR). Je ferai d'abord un commentaire, qui n'est ni de gauche ni de droite, sur la grille de programmation. Je suis une fidèle auditrice de France Inter. Le dimanche matin constitue en général une pause familiale ; les enfants partagent des moments de vie avec leurs parents. Il y a trois ou quatre semaines, le journaliste à l'antenne nous conseille d'évacuer les enfants, de les mettre à part, avant d'annoncer qu'il visite, avec son micro, ce que j'appellerais une maison close, un endroit où ont lieu des pratiques sexuelles échangistes et SM. Je n'ai rien contre entre personnes consentantes...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Bellamy, vous auriez pu prévenir : j'aurais demandé à ceux qui nous écoutent de faire attention !

Mme Béatrice Bellamy (HOR). ..., mais je m'interroge sur la pertinence de programmer cette émission un dimanche matin. Est-il normal que, dans un moment familial, un journaliste de France Inter détaille ce qui se passe dans une maison qui abrite des pratiques sexuelles...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourriez-vous préciser la date et la station, pour que la présidente-directrice générale puisse vous répondre ?

Mme Béatrice Bellamy (HOR). C'était sur France Inter, un dimanche, il y a trois ou quatre semaines.

M. Emmanuel Maurel (GDR). Beaucoup de choses ne vont pas dans ce pays mais, franchement, on peut se féliciter du fait que Radio France, ça va bien. Même la Cour des comptes, qui n'est généralement pas très tendre, indique que ses finances vont à peu près bien. De mémoire, seul le chantier de rénovation de la Maison de la radio et de la musique était mis en avant dans le rapport en raison de dépassements, qui semblent contenus – mais peut-être, madame la présidente-directrice générale, nous en direz-vous un mot.

Pour le reste, il faut dire à la fois la qualité et la diversité du contenu des antennes de Radio France. On n'a pas parlé du réseau France Bleu, dont on pourrait s'enorgueillir. Les émissions ne sont pas toutes progressistes : je suis un auditeur régulier de « Répliques », de Finkielkraut : on ne peut pas dire que ce soit le nec plus ultra de la raison progressiste.

Ce qui m'intéresse, c'est la politique des podcasts. Je suis stupéfait par leur succès. Ceux de Philippe Collin, par exemple, ont fait un carton – il faut dire que c'est vraiment bien. Comment articule-t-on direct et podcasts ?

Le classement politique, c'est toujours compliqué : on est toujours à droite ou à gauche de quelqu'un. J'écoute en alternance la matinale d'Inter et celle de France Culture : je n'ai pas l'impression que ce soit radio NFP ; j'ai plutôt l'impression du contraire ! Peut-être pourrait-on néanmoins caractériser l'idéologie de la matinale de France Inter : c'est un peu ce qu'on appelait le cercle de la raison, un conformisme politique de l'élite, de droite comme de gauche, qui a parfois l'impression de savoir... On l'avait vu lors du référendum de 2005, c'était assez insupportable, il faut bien le reconnaître. D'ailleurs, sur votre antenne, Laurence Bloch, ancienne directrice de France Inter, a dit qu'il fallait « *ratrapper les CSP moins, c'est-à-dire ces gens qui n'ont pas un patrimoine culturel suffisant pour être [...] en tranquillité avec ce monde* ». Là, quand même, on n'est pas loin du mépris de classe ; cette déclaration m'a beaucoup gêné. Surtout, je pense que l'objectif de Radio France, c'est de devenir un très grand média populaire, c'est-à-dire de ne pas avoir pour auditeurs seulement des CSP plus, mais d'autres catégories sociales, qui méritent la qualité de ses contenus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente-directrice générale, beaucoup de questions ont été posées. Je vous invite à y répondre précisément mais de manière concise, même si l'exercice est difficile, parce que M. le rapporteur a encore des questions, comme d'autres députés. Je pense que les collègues comprendront que vous apportiez des réponses courtes.

Mme Sibyle Veil. Je vais m'efforcer de faire court mais suffisamment complet parce que, souvent, la réalité est assez complexe.

Monsieur Ballard, si j'ai bien compris, vous demandez si notre entreprise a été suffisamment réformée pour être efficace – s'il n'y a pas trop de personnel. Vous vous fondez sur ce que vous avez pu observer. En tant que député, vous avez pu venir à plusieurs reprises ces derniers mois, notamment pendant « Le téléphone sonne ». C'est une tranche pour laquelle nous gérons des appels d'auditeurs, des sons qui peuvent venir d'ailleurs. Comme pour les matinales, nous parlons de tranches complexes et dans ces tranches, il y a des équipes pour suivre les différents contenus sonores. « Le téléphone sonne » est la première émission pour laquelle nous avons mis en place ce que nous appelons un technicien chargé de réalisation. Autrefois, nous avions un technicien et un réalisateur ; aujourd'hui, un seul technicien exerce

les deux fonctions. Cela illustre la réforme des modes de production que l'entreprise mène depuis une dizaine d'années.

Nous faisons évoluer nos métiers, nos organisations. Dans le cadre du plan de départ volontaire, de 2019 à 2022, ce sont 250 postes environ qui ont ainsi été supprimés. Donc les efforts d'efficience, nous les menons, y compris en faisant évoluer les métiers. Marie Message pourra au besoin entrer dans le détail : à l'époque, nous avons accompli une cinquantaine de réorganisations et nous continuons à faire évoluer les métiers et l'organisation de nos équipes. Nous ne cessons pas ; c'est un travail d'adaptation continue plutôt qu'un grand soir, mais il est efficace et on le retrouve dans la manière dont nous faisons de la radio. Avec des moyens dont j'ai rappelé qu'ils étaient en baisse, nous avons créé de nouvelles activités numériques et nous avons redéployé énormément de postes vers elles, de sorte que nous sommes un des premiers acteurs numériques de notre secteur. Nous y sommes parvenus en faisant évoluer la manière de faire de la radio.

Ensuite, vous m'avez interrogée sur le respect du plafond publicitaire. Nos recettes proviennent à la fois de la publicité hertzienne et de la publicité digitale. S'agissant des premières, nous transmettons annuellement les résultats au conseil d'administration. Nous le ferons vendredi puisque, pour la présentation du budget, nous lui adressons à la fois des prévisions et le résultat en exécution. Toutes ces dernières années, les résultats que nous avons présentés étaient en dessous du plafond de 42 millions. D'ailleurs, nous sommes plafonnés non seulement en valeur mais aussi en volume, avec une limite pour la matinale et une pour l'ensemble de la journée, qui sont exigeantes. Certaines chaînes ne sont pas pubées : Fip, que vous appréciez, monsieur le rapporteur, ne diffuse pas de publicité ; France Culture non plus.

La publicité digitale, en revanche, rapporte 18 millions d'euros de recettes ; sur ce créneau, nous sommes en concurrence avec les grands acteurs du numérique. D'ailleurs, l'Arcom a publié il n'y a pas longtemps une étude montrant que les deux tiers du marché seraient absorbés d'ici à 2030 par les grands acteurs digitaux qu'on appelle les Gafam, c'est-à-dire les grandes plateformes internationales. Donc, sur ce marché-là, nos principaux concurrents sont bien les acteurs digitaux. Pour cette raison, je pense que si nous devons plafonner ce type de recettes, ce serait autant d'argent que le contribuable donnerait directement aux acteurs étrangers du numérique.

Enfin, vous m'avez interrogée sur l'émission de Charline Vanhoenacker et il y a eu d'autres allusions à l'humour et à cette émission-là, qui a été supprimée, donc n'existe plus. Je ferai donc une réponse globale ; les différentes personnes qui ont parlé d'humour m'en excuseront.

Nous avons fait le calcul : l'humour représente à peu près 2,7 % du temps d'antenne de France Inter. L'humour, la satire politique ne sont pas quelque chose de nouveau, c'est une tradition ancienne dans notre pays – on peut penser aussi à Desproges. Elle demeure très vivace dans l'ensemble du paysage radiophonique. La jurisprudence donne à cet humour une liberté très large, puisqu'elle en fait l'un des éléments de la liberté d'expression. Elle reconnaît d'ailleurs un droit à l'excès, à l'outrance, y compris s'agissant de l'humour politique, tant que deux conditions sont réunies. D'abord, il faut qu'on soit dans un rendez-vous d'humour : le public qui écoute ne s'attend pas à du premier degré, il sait que ça va être du second degré, que les propos ne seront pas ceux qu'il entendra dans un autre rendez-vous. Ensuite, il faut que cela contribue à des débats d'intérêt général et que cela ne cible pas une personne, en tout cas qu'il n'y ait pas une intention personnelle derrière. Nous restons dans le cadre de cette législation. Cela veut dire qu'il y a énormément de billets d'humour – vous avez peut-être d'autres

exemples – où c’est au second degré qu’il faut prendre les termes employés. Quand Charline Vanhoenacker dit que l’émission est anti-extrême droite, c’est une émission d’humour, donc ça veut dire que cette expression elle-même est du second degré.

Ce qu’on regarde, qu’on essaie d’apprécier, c’est la diversité des registres qu’il y a sur nos antennes. Sur France Inter, on compte une quarantaine d’humoristes qui interviennent à la saison, dans les différents rendez-vous – environ treize par jour, de trois minutes. Vous avez de l’humour politique, de l’humour sociétal ; ces dernières années, d’ailleurs, avec le renouvellement des générations d’humoristes, il y a de plus en plus d’humour sur la société, et beaucoup moins d’humour politique. Donc nous avons absolument de tout. Certains ont cité Sophia Aram, d’autres Charline Vanhoenacker, il y a aussi François Morel, Daniel Morin, Tanguy Pastureau... Il y a une très grande diversité d’humour sur nos antennes. Chaque séquence doit être prise pour ce qu’elle est, un billet d’humour au second degré. Nous avons très rarement été pris en défaut sur ce sujet. Il y a eu un seul exemple : le billet de Guillaume Meurice qui nous a valu une sanction de l’Arcom – j’y reviendrai.

Madame Calvez, la jeunesse a fait l’objet, ces dernières années, d’une politique très volontariste de Radio France. En effet, avec l’ensemble de mes équipes, j’ai la conviction que l’addiction aux écrans, l’excès d’écrans, est un enjeu sociétal – certains disent même que c’est un enjeu de santé publique. Nous avons très tôt été persuadés qu’il fallait donner aux familles une alternative, pour qu’elles puissent offrir à leurs enfants des contenus audios de qualité qui parlent de sciences, d’histoire, racontent des histoires écrites par des auteurs. Depuis 2018, année de ma prise de fonctions, nous avons développé des séries et collections destinées aux enfants : nous en sommes à 4 000 podcasts. L’application Radio France bénéficie d’un espace sécurisé pour les écouter : pour en sortir et accéder aux autres contenus, il faut faire une opération mathématique qui requiert d’avoir un certain âge.

Nous avons toujours essayé d’offrir aux enfants un espace qui soit le plus sécurisé possible. Cela nous a conduits à créer, avec le groupe Bayard, une joint-venture à laquelle participe la Caisse des dépôts (CDC), afin de développer une enceinte. Nous voulions que les parents puissent faire écouter nos contenus et ceux de Bayard en toute confiance, sans que les enfants risquent d’aller ensuite sur d’autres sites, comme c’est le cas avec le téléphone portable ou l’iPad du parent. Nous vous en avons apporté un exemplaire ; elle ressemble à un petit poste de radio. C’est un clin d’œil : nous voulons que nos contenus enfants permettent aux parents et aux enfants d’ouvrir un dialogue. L’écoute doit aussi être un moment de communication et de partage. Une chaîne comme France Inter, qui a produit la très grande majorité des collections pour enfants, est intergénérationnelle et familiale : parents et enfants écoutent les contenus en même temps.

Nous avons d’ailleurs lancé, à la rentrée, une initiative importante : une radio linéaire en direct, « Mon Petit France Inter », pour l’instant exclusivement numérique mais que nous aimerions pouvoir diffuser en DAB+, en radio numérique terrestre.

Je pourrais vous parler très longuement des projets d’IA, car c’est un sujet à la fois vaste et essentiel. Radio France a toujours été une entreprise innovante, et nous avons énormément innové ces dernières années – plusieurs d’entre vous l’ont appelé.

Nous l’avons fait lors de la création de la plateforme Radio France, pour laquelle un algorithme de service public a été mis au point. Les innovations ont surtout concerné la distribution. Ce que l’IA apporte aujourd’hui, ce sont des innovations qui concernent la manière de produire nos contenus, et c’est cela la rupture – c’est quelque chose de très nouveau. Nous

nous sommes emparés de l'IA, notamment, pour simplifier les activités de nos équipes. Par exemple, la retranscription en texte de tous les contenus qui passent sur nos antennes se fait maintenant d'une manière automatisée, pour alimenter les moteurs de recherche et les référencement. Certaines innovations, comme celle-ci, permettent d'améliorer le service rendu à notre public.

Un autre élément qui m'apparaît très important, c'est ce qu'on peut faire de l'IA dans les rédactions en matière d'information. Le risque, aujourd'hui, est que l'intelligence artificielle facilite la désinformation. Nous voulons en faire, au contraire, un outil au service de la lutte pour l'information – l'information de confiance. C'était d'ailleurs l'objet de votre question, Monsieur Iordanoff. Les innovations et l'IA ont une place très importante dans les efforts que nous faisons pour que ce que nous apportons aux citoyens en matière d'information soit le plus pointu, le plus innovant possible et permette de détecter la désinformation, qui prospère sur les réseaux sociaux et les plateformes. S'il y a une grande cause nationale derrière laquelle nous devrions tous nous rassembler, Mesdames et Messieurs les députés, c'est la lutte contre la désinformation permise par l'expansion des outils d'intelligence artificielle. Nous coopérons en la matière avec pas mal d'autres acteurs européens.

Madame Soudais, vous avez évoqué la question de l'humour et, notamment, le départ de Guillaume Meurice. Il a quitté l'antenne de France Inter en juin 2024. La saison suivante, de septembre 2024 à juin 2025, a été une saison historique, durant laquelle France Inter a connu ses audiences les plus hautes. Il n'y a donc pas de corrélation immédiate entre le départ de Guillaume Meurice et le nombre d'auditeurs. Je relève par ailleurs que M. Guillaume Meurice a aujourd'hui un public nombreux sur Nova, ce qui montre qu'il a toute sa place sur cette chaîne, maintenant qu'il n'en a plus sur l'audiovisuel public.

J'en viens aux conditions de son licenciement, sujet qui me paraît important et sur lequel Mme Hadizadeh m'a également interrogée. Je n'ai pas licencié M. Guillaume Meurice en raison de son billet d'humour, mais à cause de la déloyauté de son comportement à l'égard de l'entreprise. Je vais rapidement rappeler les faits.

Quelques semaines après les attentats du 7 octobre 2023, il a eu un trait d'humour qui a suscité – vous devez vous le rappeler, Monsieur le président, puisque vous étiez à l'époque membre de notre conseil d'administration – un émoi considérable parmi nos auditeurs. Souvenons-nous du contexte de l'époque : les attentats ont été suivis d'une hausse des actes antisémites en France et d'un climat de peur. Quand une chronique humoristique est ratée – elle est incomprise ou elle passe à côté de la légèreté, du second degré, de l'humour qu'elle devrait avoir –, on demande à l'humoriste de s'excuser, de prendre ses responsabilités et d'expliquer ce qu'il a voulu dire ou faire – expliquer, par exemple, que cette chronique n'avait rien d'antisémite. J'ai offert à M. Guillaume Meurice la possibilité de le faire – je le lui ai même demandé. Je relève qu'il est arrivé à Adèle Van Reeth de s'excuser auprès des auditeurs, comme à Charline Vanhoenacker. Le seul qui ait refusé de le faire, c'est M. Guillaume Meurice. J'ai donc pris à son encontre une sanction, qui était un avertissement.

L'Arcom a par ailleurs prononcé une mise en garde, ce qui est extrêmement rare s'agissant d'un billet d'humour. En effet, la doctrine du CSA et de l'Arcom a toujours été de considérer que les chroniques humoristiques sont une catégorie à part dans les programmes, bénéficiant d'une liberté qui les différencie très fortement de tout le reste.

Plutôt que d'apaiser les choses, dans le climat extrêmement tendu de l'automne 2023, M. Guillaume Meurice a écrit un livre et il est allé sur les plateaux télévisés. Partout, il a mis

en cause l'indépendance de l'entreprise, qu'il n'a cessé de dénigrer, et déclaré que sa sanction avait été décidée dans des conditions qui n'étaient pas indépendantes. Quelques mois plus tard, il a rappelé sa blague à l'antenne, alors qu'elle avait fait l'objet d'une mise en garde de l'Arcom, et il a détourné les propos du procureur de la République, qui avait dit dans la décision classant sans suite le recours introduit pour déterminer si sa blague était une incitation à la haine que la recevabilité de la requête était fortement douteuse, c'est-à-dire qu'elle n'était pas recevable compte tenu des personnes qui l'avaient déposée, qu'il y avait par ailleurs de grands doutes, s'agissant de la qualification d'appel à la haine, que les conditions juridiques très strictes posées à cet égard soient réunies, mais que les propos qui avaient été tenus étaient de nature à nourrir la haine. M. Meurice a détourné à l'antenne les propos du procureur de la République. Il était alors normal qu'il fasse l'objet d'une sanction, qui devait être plus grave que la première. Il a donc été licencié.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame la présidente, je vous remercie d'avoir répondu aussi précisément, car c'est un sujet important. Je vous propose, parce que cinq autres députés vous ont interrogée et qu'il y aura ensuite de nouvelles questions, du rapporteur et de députés présents, de faire des réponses très courtes, si mes collègues l'acceptent. Je sais que leurs questions étaient précises, mais vous pourrez renvoyer à des éléments ou à des discussions complémentaires. Ce n'est pas la seule fois, en effet, que notre assemblée vous auditionne : nous avons l'occasion de vous entendre également dans d'autres cadres. Je vous demande vraiment d'essayer de limiter vos réponses, ce qui permettra au rapporteur de vous interroger – il m'a dit qu'il avait dix questions à vous poser – et je donnerai ensuite la parole à quelques collègues de plus.

Mme Sibyle Veil. Je vais faire au plus vite.

Je remercie Mme Duby-Muller d'avoir souligné le satisfecit donné par la Cour des comptes au sujet de notre transformation numérique et plus généralement de toutes les innovations menées au cours des dernières années. La question qui m'a été posée porte sur la manière partielle dont seraient traités certains sujets, comme le climat, et sur les invitations dont Gabriel Zucman a bénéficié. Nos antennes font un travail d'équilibrage sur tous les sujets. Nous ne choisissons pas l'actualité que nous traitons : nous prenons ce qui arrive. Ainsi, ce n'est pas nous qui avons mis à l'ordre du jour la question de la taxe Zucman. Elle a fait l'objet d'un texte à l'occasion d'une niche parlementaire en début d'année, et la question est revenue dans le débat politique à la rentrée. Notre rôle, une fois qu'un sujet émerge dans l'actualité, est de le traiter de la manière la plus équilibrée possible.

Je ne vais pas vous faire la lecture de toutes les interventions dans lesquelles la proposition de M. Gabriel Zucman a été critiquée sur nos antennes, puisque nous n'en avons plus le temps, Monsieur le président. J'ai une liste extrêmement longue que je pourrai vous faire passer par écrit. Quand il est venu à l'antenne de France Inter, M. Zucman a été confronté à Dominique Carlac'h, vice-présidente du Medef. Il n'était pas seul : c'était un débat contradictoire. Quand il est venu sur France Culture, il avait M. Fourquet face à lui et nous avons invité deux jours plus tard le prix Nobel d'économie Jean Tirole, qui a défendu un point de vue contradictoire. Nous veillons en permanence à l'équilibre des points de vue en nous assurant que la programmation des invités permette de faire entendre toutes les voix, de manière à nourrir la réflexion de nos auditeurs. J'ai d'autres exemples, que je vous ferai parvenir par écrit.

S'agissant du climat, c'est la même chose. Depuis la rentrée, une trentaine d'interventions ont souligné la difficulté que pose le changement climatique et montré à quel

point les mécanismes de marché devaient être privilégiés, la décroissance n'étant pas une solution facile. Sur ce sujet aussi, une diversité d'opinions s'est exprimée sur l'antenne de France Inter. Notre souci est en permanence d'alimenter la réflexion et la curiosité de nos auditeurs, grâce à un équilibre entre les points de vue. J'ai, là encore, une liste, que je vous ferai parvenir.

Tout l'intérêt du baromètre du pluralisme que je vous ai remis est de nous permettre de disposer d'un ensemble de données pour exercer un pilotage. Nous pouvons regarder, grâce à ce baromètre, s'il y a sur un thème une faille dans la diversité des intervenants. Pour un sujet donné, nous pouvons voir tous ceux qui sont intervenus et s'il y a un équilibre. Mon souci est d'objectiver les débats pour sortir d'une appréciation polarisée comme celle qu'on peut trouver dans la revue de presse que je vous ai transmise ou ailleurs dans le débat public.

Monsieur Iordanoff, je vous remercie de m'avoir interrogée sur les moyens de protéger l'information contre toutes les déstabilisations et ingérences étrangères. J'aurais bien aimé avoir plus de temps pour répondre à cette question, parce que c'est un enjeu crucial. Il était question dans notre pays, il y a quelques semaines, du retour de la guerre sur le continent européen. Je peux vous dire que la guerre de l'information est déjà là. Les déstabilisations orchestrées depuis l'étranger sont une réalité. L'agence Viginum a d'ailleurs reçu pour mission officielle de les rechercher. Nous collaborons avec cette agence pour pouvoir, lorsqu'une manœuvre commence à avoir une certaine amplitude, l'expliquer à nos auditeurs et au public. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, nos équipes de rédaction ont ainsi travaillé sur certains sujets de désinformation qui ont été poussés par la Russie, comme l'affaire des punaises de lit et celle des étoiles de David. Nous avons pu détecter et révéler, pour toute une série de sujets de ce type, l'existence d'une manipulation étrangère.

C'est un enjeu considérable pour l'équilibre de notre démocratie. Il faut faire en sorte que le climat, le contexte dans lequel vont se dérouler les prochaines élections d'importance dans notre pays ne soit pas perturbé par de telles manipulations. Dans une période où nous sommes exposés à ce danger, il est plus que jamais indispensable de s'appuyer sur un outil souverain et indépendant, tel que le service public de l'information. C'est précisément le moment de le défendre, parce que son rôle est d'apporter une information fiable, de se tenir à l'abri des soupçons d'ingérence, notamment étrangère, et de pouvoir s'appuyer sur toute une panoplie d'outils pour détecter ce qui peut se passer, en particulier les manipulations dont nous sommes l'objet.

Les radios locales sont un des éléments majeurs et distinctifs du service public. Notre réseau de radios locales nous permet de lutter contre un reproche qui a beaucoup été formulé par ceux qui manifestaient dans le cadre de ce qu'on a appelé les gilets jaunes, il y a quelques années, à savoir la déconnexion des médias vis-à-vis de ce qui se passe réellement sur le terrain et ce qui est ressenti par toute une partie de nos concitoyens. Les journalistes de nos quarante-quatre radios locales font leurs courses avec les gens qui habitent à côté de chez eux, ils mettent leurs enfants dans les mêmes écoles, ils connaissent le terrain. Par ailleurs, 25 % des journaux de nos antennes nationales sont alimentés par des contenus produits par les antennes locales, qu'il s'agisse des reportages ou des témoignages. Cela donne à nos antennes nationales la capacité de faire remonter tout ce qui se passe sur le terrain en France.

Nous avons développé ces dernières années un outil pour faire en sorte que les antennes locales fassent émerger des signaux faibles permettant de mieux comprendre ce qui se déroule dans le pays. Nous dévoilons aujourd'hui à l'antenne, lors d'une journée spéciale sur le réseau Ici, la consultation « Ma commune, mon maire & moi » sur les transports, que nous

avons menée pour connaître toutes les questions et toutes les attentes de nos concitoyens dans ce domaine, partout sur le territoire, et qui a été présentée dans l'émission « Ma France » de Wendy Bouchard à 13 heures. Nos antennes se font ainsi le reflet de ce qui se passe en France et s'efforcent de remonter toutes les préoccupations de nos concitoyens. Nous sommes heureux d'avoir pu monter, dans le cadre de la préparation des élections municipales, le dispositif de consultation citoyenne « Ma commune, mon maire & moi », qui porte tous les mois sur des thèmes différents en lien avec le quotidien des Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci, Madame la présidente. Les questions qui vous ont été posées sont larges et je comprends donc que vous fassiez des réponses à la fois larges et précises, mais nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête et non au sein de la commission des affaires culturelles. Par ailleurs, le rapporteur a encore des questions à vous poser et d'autres députés souhaitent aussi s'exprimer. Cette audition ne sera pas le seul moment où vous pourrez partager avec les députés toute l'action engagée par Radio France. Pourriez-vous répondre rapidement aux questions de M. Balanant et à celles des autres membres de la commission des affaires culturelles, qui auront d'autres occasions de vous interroger ? Vous pourriez répondre d'une phrase s'agissant du cas mis en exergue par Mme Bellamy. M. Maurel, quant à lui, a dû nous quitter. Vous pourrez peut-être échanger avec lui dans un autre cadre.

Mme Sibyle Veil. Monsieur Balanant, vous m'avez interrogée sur le traitement de l'information. Nous avons développé ces dernières années une organisation nous permettant de faire en sorte que l'information que nous produisons – nous ne faisons pas que recycler des dépêches – soit extrêmement vérifiée et certifiée : c'est le rôle de l'Agence Radio France, qui produit 20 000 dépêches par an pour alimenter nos différentes antennes – c'est un dispositif absolument unique dans le paysage audiovisuel et même médiatique en France. Nous avons, par ailleurs, tout un ensemble de dispositifs pour nous assurer de la fiabilité de ce qui est diffusé sur nos antennes et du pluralisme des invités. Nous le faisons grâce à des processus collectifs, notamment des réunions interchaînes, que vous connaissez, puisque vous avez assisté à leur présentation. J'invite, comme vous l'avez fait, tous les députés qui le souhaitent, de tous les groupes politiques, à venir à Radio France. Nos équipes seront très heureuses de vous expliquer l'ensemble des dispositifs que nous avons montés pour avoir une information de confiance, ce qui est notre priorité.

Vous m'avez également interrogée sur notre médiatrice. Je crois pouvoir dire qu'elle joue un rôle assez unique dans le paysage audiovisuel. Elle reçoit, en effet, près de 150 000 messages par an – je ne crois pas qu'un équivalent existe – et elle intervient à l'antenne. Nous diffusons en toute transparence les commentaires, positifs ou négatifs, de nos auditeurs, leurs critiques et leurs questions sur la hiérarchie de l'information, sur les sujets que nous aurions trop abordés ou au contraire pas assez et sur la manière dont nous les avons traités. Cette manière de procéder fait partie de l'autocontrôle et de l'évaluation que nous menons en permanence. Les médias, je l'ai dit, ne sont pas une science exacte. Il faut donc exercer une vigilance quotidienne, et le retour que nous fait la médiatrice y participe.

Mme Bellamy m'a posé une question sur l'émission « 50 nuances de cuir ». Nous avons pris la précaution d'avertir le public car nous savions que le sujet n'était pas pour les enfants. Nous l'avons également fait lors de la diffusion d'une enquête d'un service de Radio France sur le fléau de la prostitution des mineurs placés. Ces questions intéressent le débat public et nous estimons que c'est aussi notre rôle de les aborder, en prenant toutes les précautions nécessaires lorsqu'elles passent à l'antenne.

La réunion est suspendue de dix-huit heures à dix-huit heures quinze.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'avais encore beaucoup de questions à vous poser, mais j'en ai sélectionné dix, sur la suggestion du président. Mes questions seront courtes, rassurez-vous.

Le numéro deux de Radio France, M. Meslet, que nous auditionnerons également, a eu un long parcours au sein de l'audiovisuel public puisqu'il a été directeur à France Télévisions et à Arte. Dans un portrait brossé en 2015, des journalistes de *Libération* écrivaient ceci à son sujet : « *Jeune homme, bien que passionné par la politique, il se dit que pour changer la société, il vaut mieux travailler à la télé qu'être élu. S'il avait pris l'autre voie, il aurait été socialiste. Il a toujours voté pour eux ("sauf une fois, écolo"). "Ma première copine m'a plaqué parce qu'elle me trouvait mou. Elle voulait que je vote [pour le communiste] Juquin [...]."* » Je ne vous demande pas de commenter les tourments amoureux de votre numéro deux, nous ne sommes pas là pour ça, mais je relève qu'il explique être socialiste – il l'assume ou le revendique – et dit avoir choisi l'audiovisuel public pour changer la société parce que c'était plus efficace que d'être élu.

Lors des premières auditions que nous avons menées – j'imagine que vous les avez suivies –, nous avons appris que le président de l'Arcom avait travaillé dans des cabinets ministériels à 100 % socialistes, que son directeur général avait fait de même et que le président de la troisième chambre de la Cour des comptes, qui a mené un audit de France Télévisions, avait été très proche de François Hollande – il a été le secrétaire général d'une de ses campagnes électorales. Nous avons également appris que M. Legrand et M. Cohen s'étaient compromis à deux reprises dans des cafés avec des cadres du Parti socialiste, en compagnie desquels ils avaient envisagé une action en vue d'une élection, ou d'une campagne électorale, pour le Parti socialiste. On a par ailleurs appris ce matin, par des journalistes d'Europe 1, que l'ancienne directrice de France Inter avait conseillé à Patrick Cohen et à Thomas Legrand de prendre l'attache d'un député socialiste. Selon un portrait de *Libération*, votre numéro deux est lui aussi socialiste.

On a l'impression qu'il existe une hégémonie des socialistes, qui ont obtenu moins de 2 % des voix lors de la dernière élection présidentielle, sur l'audiovisuel public, de l'Arcom à Radio France et à France Télévisions. Comment l'expliquez-vous ? Ne pensez-vous pas qu'il vous faudrait veiller, en tant que garante du principe de neutralité à la tête de Radio France, à vous entourer de personnes faisant preuve d'un peu plus d'esprit d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et des partis, quels qu'ils soient ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle, Madame la présidente, que vous avez pour votre part travaillé au cabinet de Nicolas Sarkozy lorsqu'il était Président de la République.

Mme Sibyle Veil. Il existe dans notre pays un principe de droit qui s'appelle la liberté de conscience. Lorsque nous recrutons quelqu'un, nous n'avons pas le droit de lui demander pour qui il vote. La seule chose que je contrôle, c'est le fait que les opinions politiques ou religieuses n'ont pas d'incidence sur ce qui se passe sur nos antennes. Un travail collectif est mené, je l'ai dit, pour faire en sorte qu'il y ait une forme d'équilibre. Le collectif y veille.

Quelles que soient les idées que peut avoir Vincent Meslet, je pense que comme tout grand professionnel des médias – je l'ai recruté parce que c'est un très grand professionnel des médias, respecté par beaucoup d'acteurs de ce secteur, notamment tous ceux avec qui il a

travaillé –, il sait faire la part de ce qui relève de sa vie privée, ou de ses opinions personnelles, et de ses obligations professionnelles. Ce que je suis chargée de suivre, c'est la manière dont il remplit ces dernières ainsi que la ligne de nos antennes. Je m'y astreins, pour M. Meslet comme pour toutes les personnes dont je m'entoure.

Le premier critère sur la base duquel je recrute, c'est la compétence, le talent, la créativité. Personne n'est totalement neutre, et les médias ne sont pas faits par des robots. Chacun a des attachements et des liens – vous avez cité beaucoup d'exemples. Nous sommes tous des êtres ayant plusieurs vies professionnelles – vous avez évoqué la mienne, Monsieur le président –, mais nous avons tous des obligations professionnelles, auxquelles nous nous conformons. La première de ces obligations est de faire la part de sa vie personnelle et de sa vie professionnelle.

J'en profite, Monsieur le rapporteur, puisque vous avez mentionné l'ensemble des protagonistes, M. Legrand et les autres, pour dire que j'ai lu à l'occasion de la pause que nous venons d'avoir un tweet que vous avez publié il y a une vingtaine de minutes sur le fait que les propos tenus par M. Thomas Legrand seraient « *d'une extrême gravité* » et relèveraient d'un « *possible détournement de fonds publics à des fins électorales* ». J'aimerais pouvoir répondre à cette accusation qui est, elle-même, d'une certaine gravité. Je veux bien que vous me posiez la question qui sous-tend ce tweet, parce que je n'ai pas l'impression d'avoir eu l'occasion d'y répondre jusqu'à présent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, je vous l'ai dit en aparté, mais puisque Mme la présidente en parle, je le répète : le rapporteur a le droit le plus absolu de tweeter au sujet de la commission d'enquête mais je lui demande instamment que ses équipes – si ce sont elles qui rédigent les tweets – ne transforment pas les propos tenus par les personnes auditionnées !

J'alerte sur un autre tweet où vous indiquez, Monsieur le rapporteur, que Sibyle Veil ne verrait « *aucun problème à ce qu'un journaliste, sur ses antennes, qualifie le Hamas de "mouvement de libération" ou relaie des théories complotistes* ». Mais ce n'est pas du tout ce qu'elle a dit !

M. Erwan Balanant (Dem). Jamais on n'a entendu ça ! C'est scandaleux !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous demande avec fermeté, Monsieur le rapporteur, d'être très précis dans la manière de retranscrire les propos des personnes qui vous répondent car notre commission d'enquête est suivie et peut être instrumentalisée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vos accusations sont problématiques, Monsieur le président. Mon tweet est parfaitement vrai. À aucun moment, Madame la présidente, je ne vous ai entendue dire qu'il y avait le moindre problème à ce que ce journaliste soit invité à deux reprises, à vingt-quatre heures d'intervalle, sur France Culture et France Inter et expose des théories complotistes sur le 7 Octobre et sur le 11 Septembre. Je ne vous ai pas entendue dire : « *Il y a un problème avec ces déclarations.* » Que mon équipe sorte ma question et votre réponse en expliquant que vous ne dites pas qu'il y a un problème avec ces déclarations, c'est la vérité. Si vous aviez dit « *il y a un problème, on ne l'invitera plus, il y a eu des suspicions de théories complotistes, infamantes et antisémites, cette personne ne mérite pas d'être accueillie à l'antenne* », je n'aurais jamais commis un tel tweet. Mes propos sont donc parfaitement conformes à la réalité de vos réponses et on peut le vérifier.

Donc on va arrêter de faire de la politique. Je considère que communiquer au sujet de l'ensemble des auditions est un exercice de salubrité publique. Elles sont diffusées par LCP et par d'autres chaînes de télévision, sur les réseaux sociaux et sur YouTube. Je ne fais que relayer les questions que je vous pose et les réponses. On va arrêter de créer des polémiques bassement politiques. On va arrêter de donner un écho aux propos, parfaitement infamants et qui sortent du cadre, tenus par la présidente de l'Assemblée nationale ce matin sur une antenne du service public. Elle a commis ces propos sur le plateau de France Inter le jour même de l'audition de la présidente-directrice générale de Radio France, ce qui constitue une entorse flagrante et grave aux pouvoirs et à l'indépendance des commissions d'enquête et des députés qui les composent.

(M. le président coupe le micro du rapporteur.)

Vous ne pouvez pas me couper la parole, Monsieur le président ! J'étais en train de répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous fermez la parenthèse et je voulais, avant que nous le fassions, préciser un élément important. Comme je l'ai dit tout à l'heure lors de la réunion du bureau – je ne vous prends pas en traître –, l'article 40 du code de procédure pénale dispose que *« toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République [...] »*.

Dans un tweet publié il y a trente minutes, vous avez estimé qu'il y avait des faits d'une extrême gravité, un possible détournement de fonds publics à des fins électorales. De la même manière, vous avez mis en cause un salarié de France Télévisions en estimant qu'il pouvait bénéficier d'un emploi fictif. C'est votre droit, mais on ne peut pas se contenter d'un tweet. Si vous soupçonnez de tels faits, je vous demande instamment de saisir la procureure de la République, comme la loi vous y oblige.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez raison de rappeler que l'objet de cette commission d'enquête est de faire toute la lumière sur les entorses à la neutralité, les dysfonctionnements financiers et les conflits d'intérêts. Vous avez évoqué des suspicions sur un cas d'emploi fictif au sein de la hiérarchie de France Télévisions. En vertu de mes pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place, j'ai demandé un certain nombre de documents pour vérifier la réalité et la matérialité des missions effectuées par la personne en question.

Je confirme que je saisisrai le procureur conformément à l'article 40, pour ce fait comme pour d'autres faits de détournement d'argent public, de prise illégale d'intérêt ou commis dans le cadre d'un pacte de corruption concernant d'anciens dirigeants de l'audiovisuel public, qui se sont compromis avec des sociétés de production pour des montants de plusieurs millions d'euros. Selon moi, ces faits sont pénalement répréhensibles et vous pouvez avoir entièrement confiance dans ma détermination à les signaler au titre de l'article 40.

Je vous le confirme : je ne me contenterai pas de questions et d'un examen des pièces. J'irai plus loin et je saisisrai le procureur à propos des nombreux sujets que j'expose publiquement et qui méritent d'être portés à la connaissance de millions de Français. Voilà la réponse que je voulais vous apporter.

La stratégie employée par la Présidente de l'Assemblée nationale et par d'autres a pour objectif de nous détourner de l'objectif principal de cette commission d'enquête. Madame Veil, je souhaite donc continuer à vous poser des questions – vous y répondez de manière très patiente

depuis le début de cette audition, ce dont je vous remercie –, notamment en abordant un certain nombre de cas qui portent atteinte aux objectifs de pluralisme de Radio France.

Le fameux programme Égalité 360°, lancé en 2021, décrit votre feuille de route en matière de diversité. Il parle de diversité sexuelle, géographique et sociale. Ce sont des objectifs louables mais il n'est pas fait mention de la diversité d'opinion. Comment vous assurez-vous du respect de l'objectif de pluralisme lors des recrutements que vous effectuez à Radio France ? J'ai parlé du cas de M. Meslet mais on pourrait en évoquer bien d'autres.

Mme Sibyle Veil. Je vais compléter la réponse que j'ai donnée tout à l'heure sur Rami Abou Jamous. Lorsqu'il est passé sur France Culture, Guillaume Erner lui a dit : « *n'allez pas devenir complotiste* », « *je n'accepterai pas la théorie du complot* ». Une contradiction a bien été apportée en temps réel lors de cette interview, ce qui est le devoir de nos journalistes. Il est important que ce soit noté.

Puisqu'un lien est fait sur X entre les propos de Thomas Legrand et un possible qualificatif de détournement de fonds publics, je répète ce que j'ai dit précédemment. Les propos qu'il a tenus au sujet de la ministre de la culture étaient problématiques. Ils n'engagent pas Radio France, n'engagent pas les fonds publics de celle-ci dans une quelconque œuvre complotiste.

J'ai essayé de l'expliquer, je vais le réexpliquer. Ces derniers mois, M. Legrand n'a parlé à aucun moment à l'antenne des élections municipales à Paris. Par ailleurs, M. Legrand n'engage pas la rédaction de France Inter. J'irai même plus loin : il n'a aucune influence sur ce qui passe à l'antenne, à tel point qu'on pourrait même qualifier ce qu'il a dit de fanfaronnade – puisque vous n'avez visiblement pas apprécié le mot « maladresse ». Il n'a pas de pouvoir sur la ligne éditoriale de France Inter. Ne donnons pas à cette affaire une ampleur qui ne correspond pas aux faits. Je me permets de rappeler ces éléments compte tenu de la gravité de l'infraction que vous avez évoquée.

Dans le cahier des missions et des charges de Radio France, il nous est demandé de lutter contre les discriminations. Le programme Égalité 360° a pour objet de contribuer à cet objectif, par exemple par des dispositifs en matière de handicap ou des contrats en alternance pour diversifier la provenance de nos journalistes. Mais, encore une fois, je n'ai pas le droit de ficher les salariés qui travaillent dans mon entreprise en fonction de leurs opinions. La loi me l'interdit. Si vous regardez l'équipe qui m'entoure, vous verrez une diversité de parcours et d'origines. Regardez la liste des membres de mon comité exécutif, vous verrez qu'elle n'a rien d'homogène.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour ces précisions.

Je vais prendre un cas concret, qui ne relève pas de votre entourage, ni de la direction.

Après l'assassinat de Charlie Kirk aux États-Unis, Guillaume Erner, ancien de *Charlie Hebdo*, a déclaré le 12 septembre sur France Culture : « *Je suis Charlie, de Charlie Hebdo, et je suis aussi Charlie, de Charlie Kirk.* » Il a ajouté qu'« *il n'est pas possible d'être Charlie uniquement pour son Charlie à soi, autrement dit pour son opinion [...]* ». Malheureusement, il semble que ses confrères de Radio France ne soient pas aussi Charlie que lui, puisqu'à la suite d'un communiqué de la rédaction, Guillaume Erner a été contraint de présenter ses excuses.

Comment peut-on faire vivre la liberté d'expression sur les antennes de Radio France avec une rédaction qui, visiblement, ne tolère le pluralisme que quand il est de gauche ?

Mme Sibyle Veil. Sachez que j'ai personnellement appelé Guillaume Erner pour lui apporter tout mon soutien.

Nos antennes doivent faire réfléchir et apporter une diversité de points de vue. Les propos tenus par Guillaume Erner sur Charlie Kirk ont fait l'objet de nombreux courriers d'auditeurs et je pense que ce à quoi il se référerait n'a pas été compris. Ça peut arriver. Il a donc apporté des explications. Il ne faut pas accorder à cela plus d'importance que ça en a. Il peut arriver que des interventions à l'antenne ne soient pas comprises et fassent l'objet de commentaires. Notre premier devoir est de les expliquer très clairement à nos auditeurs. C'est ce qu'a fait M. Guillaume Erner.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous interroge au sujet de cet épisode, c'est en raison de la parution d'un communiqué de la rédaction de Radio France, ce qui est loin d'être anodin. Cette rédaction a été manifestement courroucée que l'on puisse dire « Je suis Charlie » à propos de Charlie Kirk, un influenceur de droite américain proche de Donald Trump et assassiné pour ses idées. Admettez que je m'interroge en tant que simple citoyen sur ce communiqué. J'ai entendu vos réponses et je vous remercie pour vos explications.

J'en viens à des questions sur la situation financière de Radio France, analysée notamment par le rapport de la Cour des comptes.

Un point a été largement débattu après avoir été sorti par un certain nombre de journalistes. Il s'agit des avantages sociaux qu'on pourrait qualifier d'exorbitants, notamment ceux des journalistes de Radio France : quatorze semaines de congés payés, contre douze pour le personnel non journaliste et même seize, a-t-on appris, pour certains salariés de France Info. Cela signifie que vos journalistes – comme peut-être vous-même – sont en vacances un jour sur trois. Les Français, eux, n'ont droit qu'à cinq semaines de congés payés, à peine plus si l'on prend en compte les RTT. Comment justifiez-vous de tels privilèges dans votre entreprise, alors que près d'un Français sur deux ne part pas en vacances et rêverait de bénéficier du dixième des avantages sociaux qu'ils payent à vos salariés ?

Mme Sibyle Veil. Je vous remercie pour cette question : elle me permet d'éclairer le débat sur un sujet qui a été mal compris – aucun journaliste de Radio France ne dispose de seize semaines de congés payés.

Le régime ordinaire des congés est de douze semaines par an pour les salariés. Les journalistes bénéficient de treize semaines, en incluant les RTT et congés divers, pour compenser le fait qu'ils travaillent les jours fériés. Lorsqu'ils ont acquis une certaine ancienneté, ils ont droit à une semaine de congé supplémentaire.

Le régime particulier auquel vous faites référence concerne seulement dix-huit salariés, qui disposent de 12,8 semaines de congé et ont en plus des temps de repos liés au fait qu'ils ont une activité cyclique avec des amplitudes horaires différentes de celles de leurs collègues.

Radio France est une entreprise qui travaille sept jours sur sept. Certaines activités se déroulent vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ce qui est prévu en matière de congés par les accords est le reflet de cette organisation du travail atypique, notamment pour ceux qui

travaillent la nuit. Par exemple, pour préparer la matinale de France Inter à laquelle vous avez participé lundi matin, des personnes sont venues à deux heures du matin. Nos horaires atypiques se traduisent par des temps de repos et de récupération. C'est lié à notre activité très particulière.

Sur France Info, l'information continue nécessite d'avoir des personnes sur place en permanence. Certains restent tard le soir, d'autres arrivent au petit matin pour faire en sorte que nos matinales bénéficient de l'information la plus complète et la plus travaillée possible.

Le régime des congés est simplement le reflet du caractère atypique de notre activité. Nous ne sommes pas une entreprise classique qui ferme ses bureaux le vendredi soir et les rouvre le lundi matin, ou qui s'arrête la nuit. Malheureusement, nos horaires engendrent des charges de travail particulières, donc des cycles de travail particuliers, et le temps de travail est adapté en conséquence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que les journalistes bénéficient de treize semaines de congés payés, auxquelles s'ajoute une semaine de rattrapage, ce qui fait quatorze semaines, comme je l'indiquais dans ma question.

Vous justifiez cela par le caractère atypique de l'activité. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait le même type d'avantages sociaux, c'est-à-dire quatorze semaines de congés payés, dans d'autres rédactions, notamment de chaînes privées concurrentes ou même d'autres chaînes publiques. Je n'ai pas non plus l'impression que nombre de Français qui se lèvent à l'aube – je pense aux boulangers, notamment, qui se réveillent à quatre heures et demie ou cinq heures du matin pour préparer le pain, ouvrent leur boutique à six heures et demie ou sept heures et la quittent à dix-neuf heures, voire vingt heures – bénéficient de quatorze semaines de congés payés. Pourtant, si l'on reprend vos propos, cela pourrait refléter le caractère atypique de l'exercice de leur profession.

Honnêtement, ne considérez-vous pas que quatorze semaines de congés payés par an, soit un jour sur trois, c'est beaucoup trop pour des salariés de Radio France ?

M. Charles-Emmanuel Bon, secrétaire général de Radio France. La convention nationale des journalistes, qui régit des radios publiques mais aussi des radios privées, prévoit douze semaines de congé. La durée des congés est certes un peu plus importante à Radio France du fait de la compensation des jours fériés mais elle n'est pas atypique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le mot « *atypique* » n'est pas le mien : j'ai repris les termes de votre réponse, Madame la présidente. Vous justifiez ces avantages par le caractère atypique de l'exercice de leur profession.

Pour ma part, je les considère exorbitants, comme des millions de Français. Un jour de congé sur trois, c'est exorbitant. À titre personnel, ne trouvez-vous pas indécent de prendre quatorze semaines de congés payés quand on est salarié chez Radio France, même si on est journaliste et même si on se lève tôt ? Est-ce que ce n'est pas indécent ?

Mme Sibyle Veil. Je vous ai rappelé les conditions dans lesquelles certains journalistes sont amenés chaque jour à avoir des horaires de travail très décalés par rapport à un rythme de vie normal.

Pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension et de malentendus, j'ajoute que, depuis la parution du rapport de la Cour des comptes, nous avons entrepris un certain nombre d'efforts.

Durant l'été 2024, nous avons négocié une réforme des jours de congé, notamment pour limiter le nombre de ceux qui peuvent être épargnés chaque année.

Par ailleurs, nous négocions avec les organisations syndicales pour faire évoluer des pratiques liées à des accords très anciens afin de passer au forfait en jours pour une grande partie de nos journalistes et de racheter ainsi un certain nombre de jours de congé. Il est compliqué de mener ces négociations sans avoir de visibilité sur notre trajectoire financière. Il faudra que celle-ci nous permette de racheter des jours de congé.

C'est un sujet que nous avons bien à l'esprit et nous en discutons avec nos organisations syndicales.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous les auditionnerons dans quelques semaines.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je lis entre les lignes que vous ne cautionnez pas ces accords, sur lesquels il faudra revenir, et que, même si vous ne voulez pas l'affirmer de façon parfaitement claire, ce ne sont pas des conditions normales. Mais n'hésitez pas à corriger mes propos s'ils travestissent votre réponse.

J'ai été stupéfait de lire à la page 96 du rapport de la Cour des comptes qu'« *[e]n tout, soixante-cinq primes sont recensées, liées aux conditions de travail ou à la fonction, qui vont de la prime de coiffure à l'indemnité sortie moto [...]* ». Est-il normal que, parmi soixante-cinq primes accordées aux salariés, on trouve une prime de coiffure alors qu'on parle d'une radio ? Vous conviendrez que c'est la voix qui compte à la radio, pas tellement le visage et encore moins la coiffure.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En complément, je souhaiterais savoir quels sont les avantages particuliers dont bénéficient les salariés de Radio France par rapport à ceux de radios privées.

Mme Marie Message, directrice générale adjointe de Radio France. Le système de primes à Radio France est le fruit de l'histoire. Nous avons sept conventions collectives et sept catégories de personnels différentes. Beaucoup de primes spécifiques avaient été mises en place à une époque. Elles ont été profondément rationalisées et simplifiées entre 2015 et 2017. Depuis cette refonte, les accords collectifs en vigueur ne comprennent plus un tel nombre de primes.

Celles qui restent sont liées aux conditions et au temps de travail. Comme l'a indiqué la présidente, beaucoup de nos salariés travaillent la nuit, pour préparer les petites matinales ou les matinales, tard le soir ou les week-ends et les jours fériés. C'est d'ailleurs ce qui figure dans la réponse adressée au rapport de la Cour des comptes, qui a été publiée en même temps que ce dernier.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci. Quel est le rapport avec la prime de coiffure ?

Vous dites qu'un gros travail de rationalisation et de simplification a été fait. Mais la Cour des comptes recense encore soixante-cinq primes, comme cela est précisé page 96 de son rapport. Je suppose que le travail de rationalisation peut se poursuivre.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur la légitimité d'une prime de coiffure pour des personnes employées par une radio et dont l'essentiel du travail repose sur la voix et sur la qualité d'expression orale.

Mme Marie Message. Je ne dispose pas de la réponse sur la prime spécifique que vous évoquez ; nous vous la transmettrons bien sûr par écrit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous évoquez le travail de rationalisation et de simplification que vous avez fait lors des dernières années. Je m'étonne qu'il y ait encore soixante-cinq primes différentes. Je pense vraiment qu'il reste un gros travail de rationalisation à mener.

Le rapport de la Cour des comptes indique par ailleurs que les primes de performance « représentent [...] *seulement 1,1 % de la masse salariale brute des personnels permanents* ». J'ai géré une entreprise au cours des huit dernières années et les primes de performance et la part variable de mes collaborateurs se situaient plutôt entre 15 et 20 % de la masse salariale brute.

Comment expliquez-vous un taux de rémunération en fonction des performances aussi faible par comparaison avec d'autres types de primes, comme les primes de coiffure ? Comment encouragez-vous la productivité au sein de Radio France ? Comment expliquez-vous que la part des primes variables soit aussi faible par rapport à l'ensemble de la masse salariale ?

Mme Marie Message. Comme je vous l'ai dit, la grande majorité des primes qui subsistent dans l'entreprise sont liées aux conditions et au temps de travail.

Nous avons effectivement quelques primes de performance, fixées à partir d'objectifs assignés lors d'entretiens, notamment pour un certain nombre de cadres. Elles sont extrêmement limitées et concentrées.

Pour les accroître, il faudrait augmenter la masse salariale. Or nous nous sommes tenus à une gestion extrêmement rigoureuse ces dernières années, avec une parfaite maîtrise de la masse salariale. L'ensemble des objectifs en la matière ont été respectés sur la période considérée et les comptes sont à l'équilibre. Par esprit de responsabilité, nous avons choisi de ne pas accroître les primes de performance pour les salariés, dans un contexte extrêmement contraint pour les finances publiques, pour notre entreprise publique comme pour l'ensemble des Français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ça ne vous choque pas qu'il y ait soixante-cinq types différents de primes mais que les primes de performance comptent pour moins de 1,2 % de la masse salariale ? N'avez-vous pas l'impression qu'on accorde beaucoup de primes, mais qu'elles ne sont absolument pas corrélées à la performance des salariés de Radio France ?

Mme Marie Message. Il est logique que les primes correspondent avant tout à des sujétions particulières. C'est le cas lorsqu'elles sont liées aux contraintes du travail et à son caractère atypique – le week-end, en soirée, la nuit et les jours fériés. Ce type de prime est donc bien plus fréquent que les primes de performance.

Mme Sibyle Veil. La spécificité de Radio France, c'est que tous les contenus sont produits en interne. De ce fait, nous avons très peu de cadres et de managers mais nous avons des gens qui produisent des contenus. D'ailleurs nous n'avons en aucune circonstance recours à des producteurs privés pour nos contenus.

Nous employons par exemple des musiciens. La plupart de leurs primes sont liées à l'exercice de leur activité et reflètent des sujétions particulières, notamment du fait de l'enchaînement de concerts à un moment donné. C'est très différent de ce qui peut exister dans d'autres entreprises, où la part des cadres dans les effectifs est supérieure.

Par ailleurs, comme l'a très bien relevé Mme Message, le dernier accord collectif signé en 2017 prévoit justement que les primes soient orientées vers une incitation à la performance. Et, depuis cette date, notre trajectoire financière est extrêmement contrainte. Nous avons commencé à adapter nos dispositifs au cours d'une des périodes les plus contraintes du point de vue économique.

M. Charles-Emmanuel Bon. Pour répondre à la question de M. le président, nous n'avons pas forcément tous les éléments de comparaison avec les sociétés privées. Je peux seulement mentionner mon expérience personnelle dans les rédactions de RTL et d'Europe 1, pour lesquelles j'ai longtemps travaillé et où la pratique était d'avoir douze semaines de congé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez indiqué, Madame la présidente, que vous avez décidé depuis 2017 d'orienter les primes vers une incitation à la performance.

Les rapporteurs de la Cour des comptes écrivent : « À cet égard, il est surprenant d'observer qu'un directeur licencié en 2023 pour insuffisance professionnelle en raison d'objectifs non atteints depuis plusieurs années s'est tout de même vu attribuer 100 % de sa prime d'objectif en 2022 au titre de 2021 et encore deux primes d'objectif de 50 % et de 36 % du montant plafond l'année de son licenciement au titre de 2022 et 2023. »

Vous voyez bien que votre orientation stratégique des primes vers la performance est contredite par le rapport de la Cour des comptes, qui explique que des directeurs n'atteignant pas leurs objectifs depuis plusieurs années en raison d'insuffisances professionnelles se voient attribuer 100 % de leur prime d'objectif avant d'être licenciés.

Comment expliquez-vous cela ?

Mme Sibyle Veil. Nous allons examiner le cas auquel vous vous référez.

Beaucoup de primes sont liées automatiquement à certains indicateurs, comme l'audience. Elles peuvent donc être versées même si la personne commet des erreurs dans l'exercice de ses fonctions. Je n'en dirai pas plus et je vais m'en tenir à cette considération générale, parce que nous allons étudier le cas particulier dont il est question. Nous vous transmettrons des éléments à ce sujet si nécessaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je précise qu'il ne s'agit pas d'un cas particulier, puisque le rapport de la Cour des comptes souligne que « [...] la modulation de cette part variable n'apparaît que très faiblement utilisée et cette prime [d'objectif] est le plus souvent liquidée à son montant plafond ».

Je vous laisserai répondre si vous le voulez, mais j'ai l'impression que ce système sert peut-être à acheter la paix sociale ou à mettre dehors certains directeurs un peu gênants en leur accordant leurs primes d'objectif à 100 % alors qu'ils n'atteignent pas leurs objectifs depuis plusieurs années.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, vous avez mis des propos dans la bouche de la présidente, elle souhaite vous répondre rapidement.

Mme Sibyle Veil. C'est la deuxième fois. Il n'est pas nécessaire de reformuler mes propos. J'essaie de donner des réponses de la manière la plus précise possible.

Au vu de la performance de Radio France, de ses antennes, de la qualité de sa gestion et de l'innovation, qui est saluée dans différents rapports, je pense que les primes que nous versons sont en adéquation avec les résultats enregistrés depuis dix ans. Je peux citer le rapport de la Cour des comptes : « *La situation de Radio France en 2023 montre que ce redressement de la gestion, engagé depuis une dizaine d'années, a été poursuivi dans le cadre d'une stratégie claire, conduite avec une grande stabilité de la gouvernance.* » Il y est également mentionné que « *[c]ette performance a été rendue possible par une grande continuité de la stratégie numérique [...] valorisée par l'Arcom dans ses rapports et avis [...]* ». Le rapport de l'Inspection générale des finances montre la même chose.

Monsieur le rapporteur, vous me concéderez qu'il est normal que les primes de performance accordées aux salariés qui contribuent à ces résultats reflètent les succès que nous avons enregistrés pendant cette période.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Encore une fois, ce n'est pas ma perception personnelle. Je me contente de citer le rapport de la Cour des comptes, que j'ai étudié et où il est expliqué que des directeurs licenciés pour insuffisance professionnelle parce qu'ils n'ont pas atteint leurs objectifs depuis plusieurs années se sont vu attribuer 100 % de leur prime d'objectif. Vous dites que les primes versées par Radio France sont en adéquation avec ses résultats ; c'est contradictoire avec ce que la Cour des comptes a mentionné dans son dernier rapport. C'est public et je pourrai vous transmettre les extraits en question.

Un autre élément de ce rapport, figurant page 104, m'a également bien surpris : il est indiqué qu'« [...] *alors qu'en 2020 l'un des salariés de l'entreprise s'est vu contraint de rembourser des frais de déplacement indus à la demande du contrôleur général économique et financier, le contrôle de ses notes de frais n'a pas été renforcé et ses frais d'hôtel ont continué de présenter régulièrement des montants excédant les barèmes en vigueur, sans que ces dépassements n'apparaissent justifiés ni rigoureusement contrôlés* ».

J'imagine que vous avez écouté l'audition de votre homologue, Mme Delphine Ernotte, qui s'est justifiée à propos de son séjour de dix jours au Majestic avec des nuitées à 1 700 euros. J'ai l'impression qu'on retrouve dans cet extrait du rapport de la Cour des comptes la suspicion du même type de faits à propos de Radio France.

Comprenez-vous que la Représentation nationale soit choquée d'apprendre, à la lecture de ce rapport, que certains salariés de l'audiovisuel public dépassent allègrement les plafonds autorisés et ne sont pas sanctionnés pour cela ?

Mme Marie Message. Tout salarié qui dépasse malencontreusement le plafond de dépenses autorisées – c'est ce que vous évoquez à propos du salarié en question – est amené à rembourser sur ses deniers personnels. C'est systématique.

La Cour nous a invités à compléter et à parfaire nos dispositifs de contrôle des notes de frais en ajoutant une validation systématique par le responsable hiérarchique, en plus de celle du responsable financier. Cette double validation n'existait pas partout et nous y avons évidemment remédié depuis.

Il convient aussi de noter qu'aucune irrégularité dans la gestion des notes de frais n'a été relevée par la Cour dans son rapport. Comme vous l'avez lu avec attention, je ne doute pas que vous l'avez bien en tête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne fais que lire le rapport, page 104 ; ce n'est même pas une interprétation de ma part. Vous me dites que la Cour des comptes n'a jamais émis le moindre signalement sur des dépassements de notes de frais. Pourtant, il est stipulé que le contrôle des notes de frais de ce salarié n'a pas été renforcé et que ses frais d'hôtel ont continué de présenter régulièrement des montants excédant les barèmes en vigueur. Je ne fais que lire le rapport de la Cour des comptes. Donc, s'il vous plaît, ne m'accusez pas d'inventer des choses.

Vous dites que le remboursement et le contrôle des notes de frais sont automatiques à Radio France. Le rapport de la Cour des comptes indique l'inverse page 104 : en dépit du signalement qui a été fait, il n'y a eu ni contrôle, ni renforcement des obligations, et encore moins sanction. Comment l'expliquez-vous ?

Mme Marie Message. Je vais reprendre ce que je vous ai exposé.

La Cour indique qu'il y a eu un dépassement du plafond de dépenses autorisées. Dans ce cas, les salariés doivent rembourser les montants sur leurs deniers personnels. J'ai sous les yeux le même rapport que vous, monsieur le rapporteur. La Cour nous a invités à renforcer le contrôle des notes de frais en prévoyant la validation d'un supérieur hiérarchique. Elle nous a ainsi permis de compléter notre dispositif, puisque c'est ce que nous avons fait depuis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame la directrice générale adjointe, je vous prie vraiment de ne pas voir des suspicions ou des propos inventés quand je lis le rapport de la Cour des comptes. Il y est stipulé que le contrôle des notes de frais de la personne en question n'a pas été renforcé ; vous me dites que cela a été fait et que la question n'a plus lieu d'être. Il est parfaitement légitime que je m'interroge sur votre réponse.

Mme Sibyle Veil. Pour conclure sur ce point, nous avons lu avec la plus grande attention les recommandations et conclusions du rapport de la Cour des comptes. Bien entendu, nous les suivons. Mme Message vous en a donné une illustration. Nous améliorons constamment nos processus et nos règles internes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur m'indique qu'il a encore trois questions. Je vous demande de faire des réponses courtes, Madame la présidente, parce que six autres députés souhaitent vous interroger.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais évoquer le poids de la bureaucratie à Radio France. Toujours dans le rapport de la Cour des comptes, on apprend page 62 que les journalistes ne représentent que 19 % de vos effectifs alors que la part des personnels techniques et administratifs – dont les managers – s'élève à 63 %. Comment expliquez-vous ce ratio de trois administratifs et encadrants pour un seul journaliste ?

M. Erwan Balanant (Dem). Une radio, ce ne sont pas seulement des journalistes ! Il faut des techniciens pour la faire fonctionner.

Mme Marie Message. En effet, le cœur de métier de la radio ne se réduit pas aux journalistes. Tous les personnels de production font la radio, tous les jours. Il y a bien sûr ceux que l'on voit au micro, Monsieur le rapporteur, mais il y a aussi tous ceux qui sont derrière.

Parmi nos personnels de production et techniques, nous avons des techniciens supérieurs du son, des réalisateurs radio, des attachés de production, des chargés de programme, des chargés d'accueil et de relations avec les auditeurs dans les radios locales et des personnels qui se déplacent pour enregistrer dans les festivals culturels et musicaux afin de rendre compte de ce qu'on sait proposer de mieux en matière de culture en France. Tous ces personnels participent au cœur du métier, de même que ceux qui s'occupent de l'édition numérique de nos contenus, de leur distribution et d'assurer la sécurité de la diffusion. Cela vaut également pour les musiciens de nos quatre formations musicales.

Il ne faut donc pas prendre en compte seulement les journalistes. Il faut aussi s'intéresser aux aspects relatifs à la production au sein de la radio et à nos formations musicales.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vais préciser ma question.

Vous mentionnez des personnels techniques et des personnels qui ont pour mission de sécuriser la diffusion ou de travailler sur l'édition numérique. Le rapport de la Cour des comptes indique que Radio France emploie 1 200 personnels administratifs et managers – qui ne sont pas des personnels techniques et de diffusion – pour près de 900 journalistes. Les premiers sont donc beaucoup plus nombreux que les seconds.

Il me semble qu'il s'agit d'une exception : j'ai fait quelques comparaisons avec des chaînes privées et, normalement, il y a plus de journalistes que de managers et de personnels administratifs. Comment l'expliquez-vous ?

Mme Marie Message. L'entreprise compte 35 % de personnels techniques et de production et 800 journalistes. Quant aux personnels administratifs, ils étaient, en incluant les cadres, au nombre de 524 en 2024, soit 12 % des effectifs. Ils assurent les fameuses fonctions support et transverses ainsi que l'encadrement qui permettent d'assurer de manière responsable la gestion des ressources humaines et financières, le contrôle des notes de frais, ainsi que le développement et le suivi de nos ressources propres. Ces directions sont donc tout à fait essentielles à la bonne marche de l'entreprise, notamment pour assurer l'accueil du public, sa sécurité et celle du bâtiment.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai appris, en analysant le tableau de la Cour des comptes, qu'à Fip – vous l'avez compris, c'est ma radio de cœur, je l'écoute presque tous les jours et j'y suis, sachez-le, très attaché –, le taux d'absentéisme a atteint 19,5 % en 2019 et 14,5 % en 2020. Pour les années suivantes, les données sont manquantes. Pourquoi avoir cessé de les communiquer ? Comment justifiez-vous un tel absentéisme ?

Mme Marie Message. Sur ce sujet précis, nous regarderons ce qu'il en est afin de vous apporter des éléments de réponse concernant ces personnels. Le taux d'absentéisme à Radio France est tout à fait classique. Il peut cependant varier dans le temps, notamment en raison de longues maladies, qui peuvent expliquer, s'agissant d'effectifs modestes comme ceux de Fip, les ratios que vous avez évoqués.

J'en profite pour vous apporter une précision concernant la prime de coiffure, qui vous intéressait particulièrement : elle n'existe qu'à la direction de la musique et de la création et n'a été versée qu'à deux personnes au cours de l'année 2024.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il ne s'agit que d'une des soixante-cinq primes en vigueur à Radio France mais je vous remercie pour ces précisions. Je suppose que vous

détaillerez par écrit les éléments qui justifient ces primes – je pense en particulier à la fameuse indemnité moto.

Comme le temps presse, je souhaite vous poser une dernière question, madame la présidente. La ministre de la culture soutient des projets de synergie entre France Télévisions et Radio France. Pouvez-vous nous indiquer où en est le rapprochement de ces deux structures ? Comment décririez-vous vos relations avec Delphine Ernotte ? Avez-vous des échanges fréquents avec elle et quelle est la nature de ces échanges ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous entendrons la ministre de la culture début février, puisque le ministère de la culture exerce la tutelle sur les entreprises de l'audiovisuel public et qu'il est représenté au conseil d'administration de Radio France.

Dans le prolongement de la question du rapporteur, pouvez-vous nous indiquer quelle est votre vision de l'évolution de la gouvernance de l'audiovisuel public ? La proposition de loi de Laurent Lafon vise à créer une holding ; certains évoquent plutôt une fusion quand d'autres souhaitent le *statu quo*.

Mme Sybille Veil. Je vais m'efforcer de répondre brièvement à ces questions importantes. S'agissant de l'avancée des coopérations entre Radio France et France Télévisions, le projet de COM (contrat d'objectifs et de moyens) pour la période 2024-2028, qui n'a pas vu le jour, stipulait l'approfondissement de différents projets, concernant notamment France Info et le réseau Ici, moyennant l'allocation des moyens financiers correspondants. Du fait de l'absence de contrat d'objectifs et de moyens et de la baisse de la trajectoire financière, certains projets de coopération n'ont pas pu être mis en œuvre.

Un projet de gouvernance commune, holding ou fusion, est coûteux. Je citerai un simple exemple. La rémunération annuelle moyenne des salariés de Radio France, qui est de 56 000 euros, est inférieure de près de 20 000 euros à celle des salariés de France Télévisions. Une fusion aurait donc un coût substantiel car il faudrait dénoncer les accords collectifs et aligner dans la durée les avantages et rémunérations. La baisse de nos budgets – pour Radio France, celui qui est prévu dans le projet de loi de finances pour 2026 est inférieur de 20 millions à celui de 2024 – nous impose de définir des priorités. Dès lors que, comme toute réforme, celle de la gouvernance a un coût, il faut choisir le moment de la mettre en œuvre.

Je ne me prononcerai pas davantage sur cette question, car ce sont les conditions de réussite de notre audiovisuel public qui m'intéressent. Dans les dix-huit mois qui nous séparent de l'élection présidentielle, il convient de ne pas déstabiliser nos entreprises pour qu'elles soient en mesure de jouer leur rôle dans une période où une information fiable, de confiance et pluraliste est un enjeu particulièrement important. Ces questions se poseront à nouveau plus tard ; il faut être attentif au calendrier des réformes et à leur faisabilité.

Les coopérations sont un succès. La plateforme France Info arrive au premier rang des sources d'information consultées par les Français. Lundi matin, nous avons inauguré la quarante et unième matinale filmée – celle d'Ici Lorraine. Un site d'information commun à Ici est en cours de déploiement. Nous continuons donc d'avancer. Nous consentons beaucoup d'efforts dans le cadre des relations très saines et professionnelles qu'entretiennent nos différentes équipes, qui doivent accomplir au quotidien un important travail commun compte tenu de l'ampleur de ces projets.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il de vos relations avec Mme Ernotte ?

Mme Sybille Veil. Pour ce qui est du ressort de votre commission d'enquête, c'est-à-dire la gestion de nos entreprises et la conduite de nos stratégies, je peux vous assurer que nous entretenons des relations professionnelles suivies et que nos équipes se parlent très régulièrement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. En ce qui concerne la gouvernance de l'audiovisuel public, je précise que la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle doit à présent être inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée pour son examen en deuxième lecture. Il appartiendra donc au législateur de statuer sur cette question. En attendant, la situation n'est pas tout à fait satisfaisante puisque Radio France et France Télévisions ont chacune un directeur chargé des coopérations.

Mme Caroline Parmentier (RN). Après le nutri-score de l'information en 2023 – qu'est-il devenu ? –, voilà le baromètre du pluralisme ! Ces gadgets pour gogos ne changent rien à la perception des Français ni aux faits.

Je souhaite revenir sur l'affaire Cohen-Legrand, qui a choqué les Français, lesquels, rappelons-le, financent l'audiovisuel public avec leurs impôts sans en avoir le choix. Vous nous dites que, lors de cette réunion stratégique entre Patrick Cohen, Thomas Legrand et deux responsables du Parti socialiste, Thomas Legrand n'était pas sous contrat avec France Inter. Or son contrat a été suspendu en août 2025. Il était donc bien sous contrat avec France Inter le 7 juillet 2025, date de la rencontre avec les deux responsables du PS.

Puis vous indiquez que Patrick Cohen n'a rien dit. Faux ! D'une part, lorsque Thomas Legrand le prend nommément à partie et l'implique dans cette phrase aux conséquences graves : « *Nous, on fait ce qu'il faut pour Dati, Patrick et moi* », il ne nie pas, il ne dit pas « *mais qu'est-ce que tu racontes ?* ». D'autre part et surtout, il prend bien la parole dans le cadre de sa contribution au retour de la gauche au pouvoir en 2027. À propos de Glucksmann, il indique : « *Oui, mais avec un score tout mouillé de 32-33 %.* » Et il poursuit : « *Le RN, ils ont tout faux. Retailleau, Dati, ils sont dans le faux.* » Enfin, il préconise la nomination de Laurent Berger à Matignon. Il parle, il acquiesce, il participe. Ni moi ni les Français ne sommes dupes. Pouvez-vous me répondre précisément à ce sujet ?

Mme Sybille Veil. De mémoire, la vidéo a été enregistrée le 7 juillet. Je vais rappeler ce que j'ai dit antérieurement. Les journalistes de Radio France sont en CDI. M. Legrand n'étant plus journaliste, il n'a pas de CDI. Il a des contrats de grille. Donc, juridiquement, le 7 juillet, il n'avait aucun contrat à Radio France.

Mme Caroline Parmentier (RN). Juridiquement !

Mme Sybille Veil. Vous me posez une question, je vous réponds de manière très précise : son contrat s'est arrêté à la fin de la grille. Par conséquent, le jour où la vidéo a été tournée, il n'avait pas de contrat. Pour quelle raison ? Parce que, n'étant pas journaliste sur notre antenne, il n'est pas en CDI et, son émission d'histoire des idées politiques étant achevée, il n'avait plus de contrat à ce titre.

Quant à ses interventions ponctuelles sur l'antenne, comment peut-on faire croire aux Français – c'est l'objet de la polémique telle qu'elle a été montée ces dernières semaines – que

quatre minutes une fois par semaine auraient pu lui permettre de modifier le résultat d'une élection en utilisant France Inter, à supposer que le débat qu'il devait organiser à la rentrée ait été maintenu – ce qui n'a même pas été le cas ?

Mme Caroline Parmentier (RN). De toute façon, c'est inacceptable !

Mme Sibyle Veil. M. Legrand, je le répète, ne peut pas avoir une influence sur la ligne éditoriale de France Inter. Et il ne s'est rendu pas à ce rendez-vous en tant que journaliste de France Inter, ce qu'il n'était plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et M. Cohen ?

Mme Sibyle Veil. S'agissant de M. Cohen, nous avons examiné l'ensemble de ses chroniques. Vous en avez cité certaines, mais on pourrait en citer d'autres – je n'ai pas la liste sous les yeux. Plus précisément, vous avez cité des éditoriaux politiques dans le cadre de la matinale de France Inter...

Mme Caroline Parmentier (RN). Pas du tout ! J'ai cité ses propos lors de la rencontre qui a été filmée !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Parmentier, Madame Veil a déjà répondu tout à l'heure à cette question qu'avait posée le rapporteur. Madame la présidente, vous avez dit que, pour vous, le silence valait acceptation.

Mme Caroline Parmentier (RN). Mais surtout, Patrick Cohen parle !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Voulez-vous répondre de façon un peu plus détaillée à la question de Mme Parmentier, qui indique que M. Cohen parle dans la vidéo ?

Mme Sibyle Veil. Le silence ne vaut pas acceptation, justement. Or les propos qui posent problème concernent l'élection municipale...

Mme Caroline Parmentier (RN). Et l'arrivée de la gauche au pouvoir !

Mme Sibyle Veil. ...et, sur ce sujet-là, Patrick Cohen ne s'exprime pas. Dans certaines de ses chroniques, il se montre même très positif à l'égard de la ministre de la culture, qui est candidate à cette élection. Il n'y a donc pas de question.

Mme Caroline Parmentier (RN). Et sur Laurent Berger à Matignon ?

Mme Sibyle Veil. Les autres propos n'ont pas été tenus à l'antenne.

Je le répète, nous avons examiné toutes ses chroniques. Il n'y a pas d'instrumentalisation. Puisque vous l'auditionnerez demain, vous pourrez l'interroger sur ses propos – en tout cas, ils ne se réfèrent pas à des éditoriaux diffusés sur France Inter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Effectivement, nous auditionnerons M. Cohen demain. Vous aurez donc tout le loisir de l'interroger, Madame Parmentier : je vous donnerai la parole autant que vous le souhaitez.

Mme Sophie Mette (Dem). Je vous remercie, Mesdames, Monsieur, pour la précision de vos réponses.

À la suite de l'émission « Questions politiques » du 9 novembre dernier, la médiatrice de Radio France a reconnu plusieurs erreurs factuelles et rappelé les procédures de vérification et de correction appliquées par la rédaction. Dans un contexte de défiance croissante envers les médias, pouvez-vous expliquer comment Radio France met en œuvre concrètement ces mécanismes de contrôle déontologique, en particulier dans le cadre d'émissions coproduites avec d'autres médias, et quelles leçons organisationnelles vous avez tirées de ces erreurs pour renforcer la rigueur de la neutralité du service public ?

Mme Sibyle Veil. À Radio France, nous avons effectivement des règles de déontologie extrêmement précises, qui ont fait l'objet d'une charte d'engagement intitulée « Pour une information de confiance », que nous avons rendue publique et que nous allons vous distribuer. Il y est expressément indiqué qu'une erreur à l'antenne doit être rectifiée. C'est ce que nous faisons lorsque cette situation se produit – c'est heureusement rare –, que ce soit dans les questions posées par un journaliste à l'occasion d'une interview ou dans les faits présentés dans un journal. Nous sommes donc extrêmement vigilants, et quand une erreur est commise, cela donne généralement lieu à des dépêches ou à des rappels à l'ensemble des rédactions pour éviter qu'elle ne se reproduise.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Notre rapporteur a déploré avec beaucoup de démagogie que le service public soit un employeur mieux-disant. Pour ma part, j'aurais préféré connaître la part de contrats atypiques et l'évolution du nombre de ces emplois au cours des dernières années. Je crains en réalité que la précarité ne sévise aussi sur le service public.

J'aimerais aussi savoir ce qui a conduit à l'abandon des programmes spécifiques à la radio de nuit, qui relevaient de la mission de service public de Radio France.

Ma troisième question porte sur les éditorialistes. Pour contrebalancer le cas de M. Legrand, vous avez cité les noms de M. Devecchio et de M. Bock-Côté, en disant qu'ils n'étaient certainement pas de gauche. C'est en effet ce que je crois, mais j'aimerais que vous nous expliquiez comment vous parvenez à positionner ces éditorialistes, car l'Arcom, elle, a du mal à le faire. D'ailleurs, pourquoi ne faites-vous pas le choix de bon sens de renoncer à donner la parole à des éditorialistes, puisque vous n'arriverez pas à avoir un éditorialiste anarchiste, écologiste ou, *horresco referens*, mélenchoniste ? La solution la plus simple serait de vous contenter d'avoir des journalistes. Sur les antennes de Radio France, il n'y a qu'une seule ligne éditoriale : vous n'avez donc pas besoin d'avoir plusieurs éditorialistes !

Mme Sibyle Veil. Il faut distinguer les éditorialistes en contrat avec notre rédaction, qui s'expriment tous les jours sur nos antennes, comme Patrick Cohen, et les représentants d'autres journaux, qui interviennent ponctuellement, dans le cadre de débats, au même titre que les experts que nous invitons pour évoquer tout un tas de sujets. Je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est dans ce cadre que Thomas Legrand est intervenu dans un débat contradictoire, en tant que journaliste de *Libération*, comme le font les journalistes du *Figaro* que vous avez cités, Françoise Fressoz, du *Monde*, et les représentants de bien d'autres journaux. Ainsi, dans le rendez-vous « Les informés de France Info », chaque soir, des journalistes de différents médias apportent un éclairage sur l'actualité avec l'appréciation et l'expertise que leur confèrent leurs fonctions respectives.

S'agissant du personnel non permanent, je laisse Marie Message vous apporter une réponse précise.

Mme Marie Message. Le recours à du personnel non permanent a fortement diminué ces dernières années ; depuis 2021, le nombre de CDD a diminué de 15 %.

Mme Sibyle Veil. Vous m'avez aussi interrogée sur l'abandon des programmes de nuit. Auxquels pensez-vous ?

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n'ai pas en tête un programme en particulier, mais il semblerait que les programmes originaux de la nuit, c'est-à-dire les créations spécifiquement destinées à ce créneau, aient été largement réduits et remplacés par des rediffusions.

Mme Sibyle Veil. C'est très juste : nous avons effectivement remplacé certaines émissions en direct par des rediffusions. La raison en est simple : nous avons dû réaliser d'importantes économies depuis dix ans. Une première partie d'entre elles a été permise par des réorganisations, car 70 % des efforts ont pesé sur les fonctions support, mais cette politique a atteint ses limites ces dernières années, et nous avons dû modifier l'allocation de nos moyens et affecter des équipes à la production de podcasts natifs, dont la qualité a d'ailleurs été saluée tout à l'heure. Autrement dit, il a fallu revoir nos priorités et orienter nos équipes et nos moyens vers le développement de ces podcasts plutôt que vers des programmes nocturnes dont l'audience est bien moindre à la radio qu'à la télévision.

M. Christian Girard (RN). Madame la présidente, vous vous félicitez de votre gestion mais la Cour des comptes note que le plan de départ volontaire, financé par un chèque exceptionnel du contribuable de 15 millions, n'a servi à rien. Votre masse salariale est plus élevée aujourd'hui qu'avant les départs. On a payé des gens pour partir, pour en réembaucher d'autres plus chers.

Reconnaissez-vous que Radio France est une structure structurellement incapable de faire des économies, quel que soit l'effort demandé aux Français, alors même que l'État demande des efforts à toutes les administrations et que le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure des Français ? Comment justifiez-vous que votre masse salariale continue de progresser, y compris par le biais de primes, sans que cela soit clairement relié à la performance ou aux priorités des services publics ?

Mme Marie Message. Concernant la maîtrise de la masse salariale, Radio France a parfaitement respecté ses objectifs, qui lui ont été fixés dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2022, prolongé par avenant en 2023, puis dans le cadre de ses budgets pour 2024 et pour 2025, votés par son conseil d'administration.

Le plan de départ volontaire que vous évoquez, qui a fait l'objet d'une rupture conventionnelle collective, y a largement contribué, ainsi qu'à l'équilibre des comptes de l'entreprise. Sans lui, notre masse salariale aurait crû de 18 millions supplémentaires, en raison du glissement vieillesse technicité (GVT) qui existe à Radio France comme il existe ailleurs, fonction publique comprise.

Mme Sibyle Veil. Dans le contexte d'économies importantes des dernières années, nous avons présenté des budgets en équilibre et des comptes clôturés également à l'équilibre.

Ce vendredi, nous présenterons à notre conseil d'administration un projet de budget en équilibre, alors même qu'il intègre des économies importantes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Notre commission d'enquête étant tweetée en temps réel, je constate, Madame la présidente, que certains vous prêtent et me prêtent des propos mettant en cause les journalistes d'Europe 1. Je vais être très clair : je n'ai jamais mis en cause les journalistes d'Europe 1 ni entendu dans votre bouche une mise en cause des journalistes d'Europe 1. Je veux que les choses soient claires !

J'ai dit à plusieurs reprises que cette commission d'enquête n'est pas le lieu de la guerre entre l'audiovisuel privé et l'audiovisuel public. Nous avons la chance, dans notre pays, d'avoir une complémentarité entre les deux.

Je ne veux pas que des propos tenus ici soient instrumentalisés, tronqués ou détournés : je n'ai entendu personne mettre en cause le travail des journalistes d'Europe 1. Quand on est attaché à l'audiovisuel et à l'État de droit, on respecte tous les journalistes quel que soit le média dans lequel ils travaillent.

Madame la présidente, je vous remercie de la précision de vos réponses. Vous n'avez esquivé – je pense que le rapporteur en conviendra – aucune question et vous y avez apporté des réponses précises. Je tiens à vous en remercier, ainsi que M. le secrétaire général et Mme la directrice adjointe.

La séance s'achève à dix-neuf heures vingt-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, M. Roger Chudeau, Mme Virginie Duby-Muller, M. Christian Girard, M. Stéphane Hablot, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Emmanuel Maurel, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais

Assistait également à la réunion. – Mme Béatrice Bellamy